

Planifier avec le territoire : la dynamique des lieux de projets à l'épreuve des approches participatives et paysagères

Benoît Dugua et Leila Chakroun

Volume 19, numéro 1, mars 2019

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1065426ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dugua, B. & Chakroun, L. (2019). Planifier avec le territoire : la dynamique des lieux de projets à l'épreuve des approches participatives et paysagères. *VertigO*, 19(1).

Résumé de l'article

À la fin des années 1990, la montée en puissance des enjeux de durabilité et les dynamiques de métropolisation engendrent un renouvellement des méthodes de planification territoriale. Elles résultent notamment de la remise en question de l'opposition classique centre/périphérie et de la transformation conséquente du rapport entre la ville et son territoire et entre les espaces bâtis et ouverts. Dans ce contexte, les démarches participatives et paysagères ont gagné en légitimité, provoquant une profonde évolution de la dynamique des lieux de projets et du rapport entre acteurs politico-administratifs, experts et habitants. Des travaux récents mettent en évidence l'importance des « lieux transactionnels » : espaces intermédiaires d'interactions et de coopération en mesure de favoriser une mise en synergie entre acteurs, échelles territoriales et temporalités au sein des systèmes urbains. Dans cet article, nous proposons d'enrichir ce concept au moyen de deux thématiques majeures : la qualité de vie en ville et l'agriculture urbaine. Ces thématiques sont illustrées à partir de deux cas d'étude localisés aux franges de l'agglomération lausannoise en Suisse : le Contrat de quartier des Boveresses et le design participatif de la Ferme agroécologique de Rovéréaz. En quoi les approches participatives et paysagères à l'oeuvre bouleversent-elles la dynamique des lieux de projets au sein de l'agglomération ? De quelle manière la dynamique propre aux deux cas d'étude entre-t-elle en résonance ou en synergie avec les différentes échelles d'approche du territoire ?

Planifier avec le territoire : la dynamique des lieux de projets à l'épreuve des approches participatives et paysagères

Benoît Dugua et Leila Chakroun

Introduction

- ¹ À la fin des années 1990, la montée en puissance des enjeux de durabilité et les dynamiques de métropolisation engendrent un renouvellement des méthodes de planification territoriale (Novarina et Zepf, 2009), tel que proposé par la « planification stratégique spatialisée » (Motte, 2005) et le « collaborative planning » (Healey, 1997). La planification est alors interprétée comme un processus complexe au cours duquel le projet intervient à différentes échelles territoriales, mobilise une grande diversité d'outils et d'acteurs, et s'inscrit dans de multiples temporalités. Cette nouvelle forme de planification, qui émerge dans la plupart des régions urbaines européennes, résulte également d'une transformation du rapport des sociétés humaines au territoire, et aux multiples lieux qui le constituent. Cela se traduit entre autres par « la redécouverte du rôle de l'espace dans l'épanouissement de l'individu et l'équilibre de la société » (Collot, 2011, p. 10) et la redécouverte du rôle du territoire et de ses spécificités pour l'économie. L'espace investi n'est alors plus considéré comme un support isotrope et inanimé (Magnaghi, 2017, p. 13) ni comme une simple « forme plate » (Dugua, 2015), mais comme un réseau complexe de lieux dotés de configurations spécifiques (écologiques, morphologiques, historiques, sociales, etc.) à respecter, voire à *révéler*. Dans ce contexte, la notion de « lieu » est à comprendre comme une « portion d'espace », à géométrie variable, au croisement entre les notions de territoire (au sens institutionnel du terme), de réseaux (d'infrastructures, de communication, d'acteurs, de connaissances, etc.) et

d'expériences (sensible, physique, relationnelle, esthétique, démocratique, pédagogique, etc.) (Vanier, 2011)

Entre participation et paysage

- 2 Le renouvellement des méthodes de planification est concomitant à une montée en puissance des démarches participatives et paysagères. Une plus grande diversité d'acteurs (administrations locales, secteurs privés, habitants, associations, etc.) est désormais impliquée dans les projets urbains (Gaudin et Novarina, 1997), exigeant de mettre au point des dispositifs participatifs permettant de concerter voire d'associer la population concernée dans la prise de décision concernant les choix d'aménagement (Healey, 1997). Selon le dispositif, la population est invitée à participer de manière plus ou moins importante et à différentes étapes du processus. Une redéfinition du rôle des acteurs politico-administratifs dans la conduite des projets est alors nécessaire, n'étant plus les seuls détenteurs de l'expertise technique¹. La transformation du rapport au territoire, la prise en compte de la spécificité des lieux et l'engouement pour les démarches participatives sont par ailleurs concomitants à un recours de plus en plus fréquent aux « approches paysagères » en urbanisme (Collot, 2011 ; Matthey, 2013). Elles peuvent être définies comme « un cadre permettant d'articuler les politiques publiques et les pratiques lors d'utilisations concurrentes du foncier, à travers la mise en oeuvre d'un système de gestion adaptative, et de l'intégration des parties prenantes aux différentes échelles »² (Reed et al., 2017, p. 482 – traduction des auteurs). Comme le souligne Michel Collot (2011, p. 11), l'engouement récent pour ces approches est symptomatique du besoin d'un « modèle pour penser la complexité » et « la multidimensionnalité des phénomènes humains et sociaux » - ce qu'offre le concept de paysage. Collot propose ainsi de désigner la nouvelle rationalité sous-jacente à ces approches de « pensée-paysage », dans un sens proche de ce qu'Augustin Berque (2016) nomme « pensée paysagère ». Les approches paysagères ébranlent la frontière entre le naturel et le construit, entre la ville et la campagne, et permettent d'affirmer le rôle des espaces non bâtis dans le fonctionnement des systèmes urbains (Cogato-Lanza, 2005). Au-delà d'une nouvelle rationalité, elles constituent un nouveau dispositif d'action collective, ayant recours aux données sensibles afin de mieux comprendre et révéler la qualité des lieux. Elles sont ainsi désormais mobilisées aussi bien pour la définition de principes d'aménagement à l'échelle macro d'une agglomération ou d'une région urbaine, qu'à l'échelle micro d'un quartier, d'un îlot ou d'une parcelle, souvent dans une visée de sensibilisation de la population aux choix d'aménagement ou comme révélateur des demandes sociales via une approche sensible des environnements habités (Novarina et al., 2004 ; Dério, 2008). Les approches participatives n'intégrant pas nécessairement des aspects paysagers (Reed et al., 2017), nous proposons de mettre en évidence comment ces deux types d'approches intégratives sont imbriquées ou gagneraient à l'être.

Lieux transactionnels et dynamique des lieux de projets

- 3 La nouvelle planification territoriale résulte également d'un bouleversement de la dynamique des lieux de projets – lieux faisant l'objet de dispositifs d'action collective, à l'initiative d'acteurs institutionnels ou non. Des travaux récents insistent à ce titre sur la mise en évidence de « lieux transactionnels » (Figure 1) : espaces intermédiaires de coopération liés à une mise en synergie entre acteurs et territoire permettant d'articuler

les stratégies à l'échelle du grand territoire (région urbaine, agglomération, ville) et les actions menées à l'échelle locale ou micro locale (secteur, quartier, ensemble de parcelles) (Dugua et Trotta, 2012). L'effectivité du processus de planification territoriale dépend alors de sa capacité à différencier, caractériser et relier les multiples lieux de projet en initiant ou coordonnant des démarches partenariales complémentaires à l'élaboration du plan stricto sensu (Figure 2 ; Dugua, 2015). Nous rejoignons ainsi Jean Hillier (2011) dans sa description de la planification comme une activité de « navigation stratégique » entre de multiples lieux, acteurs, temporalités, échelles d'approche du territoire, etc. Dans le cadre de cet article, nous proposons de préciser et actualiser le concept de « lieux transactionnels » à partir de deux niveaux d'analyse.

- 4 Au niveau macro (échelle de la ville ou de l'agglomération) : De quelle manière les dynamiques à l'œuvre au sein des lieux de projet s'inscrivent-elles dans un processus de planification territoriale ? Comment entrent-ils en résonance avec les démarches menées aux différentes échelles d'approche du territoire entre le niveau local et le grand territoire ?
- 5 Au niveau micro (échelle du quartier ou d'une ou plusieurs parcelles) : Quel est le rôle des approches participatives dans la dynamique des lieux de projet ? Quelle articulation entre dispositif participatif et approche paysagère ?

Deux terrains d'étude dans l'agglomération lausannoise

- 6 Cet article résulte d'un croisement disciplinaire entre les travaux menés par deux jeunes chercheurs de l'Institut de géographie et de durabilité de l'Université de Lausanne, l'un appartenant alors au groupe de recherche Études urbaines (Benoît Dugua), et la seconde, au groupe de recherche des Humanités environnementales (Leila Chakroun). Localisés au nord-est de l'agglomération lausannoise (Figure 3 et 4) dans le canton de Vaud en Suisse Romande, nos cas d'étude respectifs, bien qu'a priori issus de démarches distinctes, partagent des similarités du point de vue de l'appropriation du milieu de vie par les habitants. Le premier est le Contrat de quartier des Boveresses, une démarche participative initiée par la Ville de Lausanne entre 2013 et 2016 afin d'y améliorer la qualité de vie. Un mandat d'évaluation a été commandité par la Ville de Lausanne et réalisé par l'Observatoire universitaire de la ville et du développement durable (OUVDD)³. Benoît Dugua a, à ce titre, activement contribué à ce processus d'évaluation, dont les résultats d'enquête sont ici mobilisés comme données empiriques (Da Cunha et al., 2016)⁴. Le second cas d'étude est le design collectif du Jardin aux 1000 mains, qui correspond au volet socio-pédagogique de la Ferme agroécologique de Rovéréaz au nord-est de Lausanne. La ferme de Rovéréaz constitue l'un des terrains d'étude d'une thèse en cours réalisée au sein de l'Université de Lausanne par Leila Chakroun sur les initiatives œuvrant pour une transition agroécologique, à travers un terrain ethnographique des projets de permaculture en Suisse et au Japon. À ce titre, la ferme en question a fait l'objet d'une enquête ethnographique de près de deux ans⁵. Les résultats provisoires d'enquête sont mobilisés comme données empiriques dans le cadre de cet article.
- 7 Le choix de ces deux lieux de projet mitoyens, situés aux franges de Lausanne, s'inscrit dans la perspective du « territoire inversé » (Cogato-Lanza, 2005). Il s'agit alors de dépasser l'opposition centre/périphérie et d'approfondir l'analyse, en ne réduisant pas

l'identité de ces lieux à leur position relative au centre. Les deux terrains d'étude ne constituent pas des lieux privilégiés de projet de l'agglomération lausannoise, à la différence des sites stratégiques de grand projet urbain. Ces deux lieux semblent néanmoins accueillir des formes innovantes d'action publique et/ou associative au regard de la dynamique des lieux de projet dans l'agglomération lausannoise. Ils ont en effet tous deux été investis par la Ville à travers ce que Marot (1995) nomme « une pensée relative » typique des démarches participatives et paysagères : « une vision qui non seulement accorde une attention particulière aux entre-deux, aux transitions, mais qui invite à lire et projeter l'ensemble des espaces ouverts comme des espaces de relation » : le traitement de l'espace public dans le cas des Boveresses, et la réalisation d'un lieu partagé de jardinage dans le cas de Rovéréaz. Ces deux lieux de projets sont par ailleurs traités indépendamment par deux directions distinctes au sein de la Ville de Lausanne (Enfance, jeunesse et quartier, pour le premier, et Parcs et domaines, pour le second). Il nous est ainsi apparu d'autant plus pertinent de mettre en relation et croiser l'analyse des dynamiques sociospatiales à l'œuvre au sein de ces deux cas d'étude.

Deux hypothèses de recherche

- 8 L'article se structure autour de deux hypothèses au croisement entre les deux niveaux d'analyse de la dynamique des lieux de projet. Nous soutenons tout d'abord que les approches participatives et paysagères à l'œuvre favorise l'émergence de lieux transactionnels fondés sur un renouvellement du rapport entre les habitants et leur milieu de vie convergeant vers une conception du territoire comme « bien commun » (Magnaghi, 2005). Nous montrerons dans un second temps que les transactions à l'œuvre (sociale, démocratique, écologique, technique, scalaire, temporelles, etc.) au sein de ces deux lieux de projets demeurent néanmoins incomplètes, ou en équilibre instable, et font ainsi face à un risque d'essoufflement à long terme par désintéressement des certains acteurs mobilisés ponctuellement. Nous pensons, et cela constitue notre seconde hypothèse, que l'affirmation de ces espaces en tant que lieux transactionnels nécessite leur inscription – a priori ou a posteriori – au sein du processus global de planification territoriale afin d'assurer les itérations nécessaires entre les niveaux micro et macro – ce que Hillier (2011) nomme « navigation stratégique ». Ce processus demeure néanmoins, au sein de l'agglomération lausannoise, largement focalisé sur les sites dits stratégiques, dans une perspective de développement urbain et d'attractivité économique, au dépend de la valorisation des transactions à l'œuvre au sein des multiples autres lieux de projet considérés comme moins centraux.
- 9 Le développement de l'article est organisé en trois parties. Nous reviendrons tout d'abord, d'un point de vue théorique, sur l'évolution de la dynamique des lieux de projet dans la planification territoriale et sur le concept de lieu transactionnel. La deuxième partie, au niveau micro, sera dédiée à l'analyse empirique des dynamiques à l'œuvre au sein des deux cas d'étude (le contrat de quartier des Boveresses et la Ferme agroécologique de Rovéréaz) au regard de la première hypothèse de recherche. Enfin, la troisième partie, au niveau macro, aura vocation à décrypter l'organisation du processus de planification territoriale dans l'agglomération lausannoise au regard de la seconde hypothèse de recherche.

Dynamique des lieux de projet de la planification territoriale

- 10 L'analyse de l'évolution des exercices de planification en Europe révèle une tripartition permettant de caractériser trois générations de plans depuis le milieu du XXe siècle (Dugua, 2015). Après une période de remise en cause du plan au profit du projet urbain, au cours des années 1980, la planification a succédé à la planification traditionnelle ou d'usage des sols jusqu'alors prédominante. Au tournant 1990, la planification territoriale émerge en réponse aux limites des interventions exclusives et trop ponctuelles en quelques sites stratégiques de projet. Les trois générations de plans tendent à cohabiter dans l'organisation des systèmes de planification et la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire. L'histoire récente de l'activité de planification montre une évolution importante de la dynamique des lieux « privilégiés »⁶ de projets notamment du point de vue de leur rapport à l'espace et des conditions de leur inscription dans le processus de planification.

Le projet comme point d'aboutissement de la planification traditionnelle

- 11 La planification dite traditionnelle (ou *planning*) se développe durant la deuxième moitié du XXe siècle. La finalité de cette génération de plan, dont les traces sont encore présentes dans l'organisation actuelle de nombreux systèmes de planification en Europe, est de gérer l'usage des sols et donc l'affectation des espaces non construits, et ce dans une perspective de maîtrise de la croissance urbaine (Novarina, 2003). Cette période constitue pour beaucoup un âge d'or d'une planification, fortement imprégnée par les principes de l'urbanisme rationaliste liés au mouvement moderne. Le modèle hiérarchique est fondé sur une séparation des rôles entre la sphère des politiques, des techniciens et des habitants. En bout de chaîne, les habitants sont de simples usagers, destinataires passifs des politiques publiques. La mesure compte plus que le dessin à une époque où le développement des outils techniques permet de lire le territoire à travers des séries statistiques détaillées. Cette activité de mesure renvoie à une conception du territoire appréhendée comme un espace sans aspérité, isotrope et inanimé (Berque, 2016 ; Novarina, 2004 ; Magnaghi, 2017), simple support aux activités humaines. En gommant les traces et en s'affranchissant du parcellaire, le principe de la *tabula rasa* consiste à positionner de nouveaux objets architecturaux modernistes sur un support supposé lisse (Avitabile, 2004). Alberto Magnaghi (2014) nomme « déterritorialisation » cette volonté, typique de la planification traditionnelle, de s'abstraire de l'existant. Cette dernière a, dans cette logique, encouragé de grandes opérations d'aménagement sur un petit nombre de lieux privilégiés, la plupart du temps en première couronne des agglomérations.

Des sites stratégiques de développement dans la planification stratégique

- 12 À la fin des années 1970, avec le ralentissement de la croissance et la remise en cause de l'État-providence, le modèle traditionnel de planification est alors considéré comme

inadapté face à l'évolution rapide de l'économie et de la société (Motte, 2005). Les critiques portent également sur le caractère antidémocratique des plans prenant peu en considération le désir des habitants. Cette remise en cause va de pair avec le développement de démarches stratégiques (Busquets, 1991 ; Padioleau et Demesterre, 1991) en tant que cadre global au sein duquel s'inscrivent les projets particuliers. Après avoir largement influencé la sphère privée, les démarches stratégiques ont un impact considérable dans la gestion administrative et connaissent un développement important à partir des années 1980 : la planification stratégique est l'occasion de mobiliser acteurs publics et privés autour d'une vision partagée du développement de la ville afin de favoriser leur attractivité dans un contexte de concurrence internationale. Cette planification repose sur l'adoption d'une approche pragmatique via la sélection de quelques problèmes prioritaires (*key issues*) perçus comme déterminants tels que l'attractivité économique, l'accessibilité internationale ou la production de logements ; il convient alors d'intervenir en priorité sur des sites stratégiques au cœur des grandes agglomérations (opportunité foncière, ancienne friche industrielle, etc.). Ces sites accueillent de fait de grands projets urbains générateurs de développement économique.

- 13 Le projet est progressivement présenté comme une alternative au plan. Il est plus proche des contraintes opérationnelles et laisse une place importante à la négociation avec les acteurs privés : promoteurs immobiliers, chefs d'entreprises, investisseurs, etc. (Ascher, 1991 ; Verpraet, 1991) La défense du projet contre le plan conduit à privilégier la partie par rapport au tout. D'une logique de contrôle et de maîtrise, les politiques urbaines glissent progressivement vers une logique de concentration des investissements publics et privés sur des projets particuliers qui, par effet d'entraînement, doivent dynamiser l'ensemble de la ville (Novarina, 2003). La pratique du projet urbain prend corps en lien avec la contestation de l'architecture moderne et de l'urbanisme fonctionnaliste. L'effort d'urbanisation ne doit plus porter uniquement sur les espaces vierges périphériques, mais sur la ville existante dont il convient de comprendre la morphologie, les trames et les typologies. La démarche de projet permet de révéler des ressources contextuelles qui, à la différence des ressources génériques de la planification traditionnelle, sont découvertes et produites dans l'action, et surtout particulières au lieu et au territoire traités. « [...] L'urbanisme et la planification de projet entendent traiter de "lieux", à savoir à la fois de localités dotées de qualités propres qu'il s'agit de découvrir, d'actualiser et de valoriser, et de territoires conçus comme des équations sociales particulières, de systèmes de relations – politiques, sociales, culturelles, productives – qu'il s'agit de comprendre et d'activer » (Pinson, 2009, p. 139). Les stratégies de requalification visent à faire des lieux des *places of distinction* par opposition à des *anywhere places*. Les urbanistes ont dès lors comme mission de réfléchir aux prestations des lieux (Secchi, 1996), c'est-à-dire à leur capacité d'accueillir et de développer certaines pratiques, tout en empêchant d'autres.

Gestion de la morphologie physique et sociale du territoire

- 14 Au cours des années 1990, la montée en puissance des impératifs de durabilité implique un regain d'intérêt pour la planification d'aires vastes et engage le passage du paradigme économique à un nouveau paradigme dit territorial. Les grands projets urbains localisés, qui consistent à traiter la ville par partie, n'entraînent pas l'effet escompté sur les territoires environnants. Au début des années 2000, on parle alors de planification stratégique spatialisée ou de planification territoriale. Cette nouvelle forme de

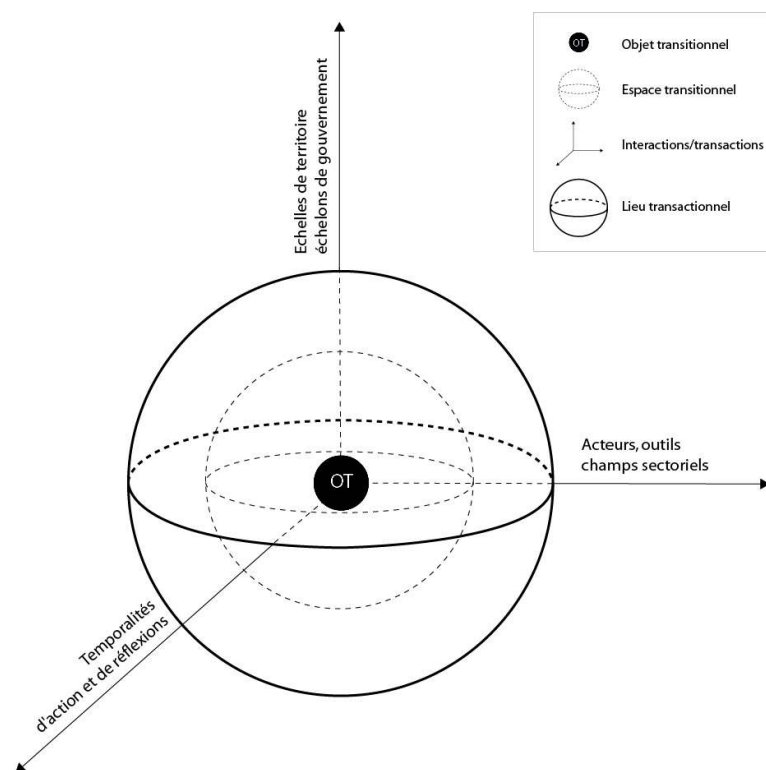
planification émerge en lien étroit avec la montée en puissance des enjeux environnementaux depuis la Conférence de Rio en 1992 qui opérationnalise le développement urbain durable à travers la réalisation d'Agenda 21. En Suisse, l'Agenda 21 ne sera formalisée qu'en 2006 par le Conseil d'État, après quoi les Cantons ont chacun mis en oeuvre leur propre Agenda 21 cantonal (Canton de Vaud, 2007). Le concept de « culture paysagère » est par ailleurs concomitant à l'Agenda 21 comme outil permettant « une bonne articulation entre l'environnement naturel et l'espace construit », et préserve ainsi « les paysages, espaces naturels, cultivés et construits, qu'ils soient ordinaires et extraordinaires » (Canton de Vaud, 2007, p. 35). Parallèlement, la société civile commence à se mobiliser en faveur d'une gestion plus économe des ressources et d'une plus grande attention accordée à la qualité des lieux, ce qui explique l'engouement pour ces démarches à l'échelle de régions urbaines (Albrechts et al., 2003).

- 15 Cette troisième génération de plan engage un rapprochement entre les actions de développement et celles de protection à travers une considération accrue envers les caractéristiques propres du territoire physique comprenant d'une part les espaces naturels et agricoles, d'autre part les espaces construits ou artificialisés (Motte, 2005). La planification territoriale se propose de traiter en priorité les éléments territoriaux qui font structure, c'est-à-dire qui ont un effet de mise en cohérence du reste du territoire⁷. L'objectif est de peser sur la définition des grands tracés d'infrastructures, des réseaux de centralités, de la trame des espaces naturels et agricoles qui constituent l'armature du grand territoire (Novarina et Zepf, 2007). On commence à faire appel aux approches paysagères à différentes échelles (du niveau local au grand territoire), comme outils de description et de compréhension de l'organisation du territoire physique, mais aussi de définition de principes d'aménagement⁸.
- 16 La nouvelle planification territoriale entend traiter conjointement de la morphologie physique et sociale des lieux. Les démarches paysagères sont ainsi régulièrement associées à des dispositifs participatifs afin de recueillir le point de vue ou solliciter la participation d'une grande diversité de réseaux d'acteurs (habitants, usagers, milieux socio-économiques, représentants associatifs, etc.) au processus décisionnel. Ces démarches peuvent alors prendre des formes diverses et variées (conférence/réunion publique, forum, parcours commenté, diagnostic sensible, charte paysagère, safari urbain, chantier participatif, excursion, etc.). Le nouveau paradigme territorial engage le passage d'un modèle hiérarchique à un modèle négocié (Callon, 1997). L'initiative des projets peut revenir aux élus, à des aménageurs-promoteurs privés, mais aussi parfois à des mouvements d'habitants ou d'usagers réunis en association pour défendre une cause particulière ou gérer collectivement l'aménagement ou l'animation d'un espace. Dans un monde où les certitudes du modernisme sont remises en cause, l'intérêt général n'est pas donné *a priori*, mais se construit par recoupements successifs des préférences et des connaissances (Gaudin et Novarina, 1997). Alors que l'administration initiait et pilotait l'essentiel des opérations d'aménagement jusqu'en dans les années 1970, ses missions sont aujourd'hui passablement bouleversées et sa légitimité régulièrement remise en cause. Au-delà du contrôle de l'application des règles de droit, le rôle de l'expertise publique évolue de plus en plus vers des tâches de coordination, d'animation territoriale et d'accompagnement de projets qui peuvent émerger en de multiples lieux.

Les lieux transactionnels de la planification territoriale

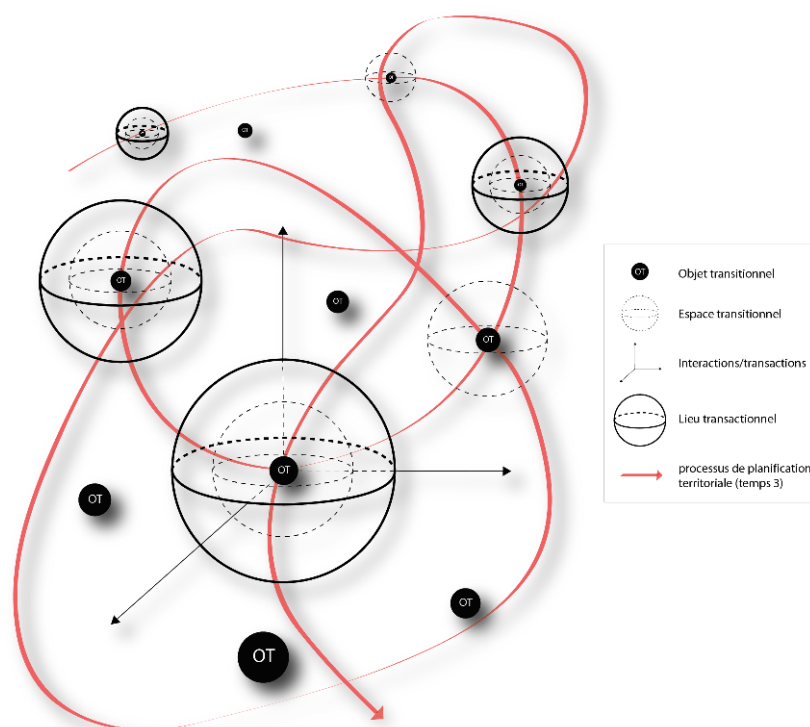
- 17 Les nouveaux plans territoriaux fixent donc des principes d'organisation, qui ne constituent pas un cadre normatif strict et détaillé, mais plutôt des directions à privilégier ayant un effet levier vers un développement plus durable. La mise en œuvre du processus de planification territoriale ne résulte pas uniquement de la simple application de principes réglementaires, mais de la construction de partenariats entre différents niveaux de plans et de projets (Dugua, 2015). Le projet constitue une démarche qui intervient à différents moments à différentes échelles de territoire et imprègne tout le processus qui va de l'analyse à la conception et aux réalisations et devient ainsi un moyen privilégié permettant d'organiser la description du territoire, de révéler les demandes sociales, d'identifier les problèmes qui s'y posent et d'imaginer les scénarios de sa transformation (Novarina, 2004 ; Vigano, 2014). La période récente se caractérise par une diversification importante de la nature des démarches (thématiques traitées, objectifs visés, échelle territoriale, dispositif organisationnel, pilotage, etc.) et par un foisonnement important des lieux de projets. Dans ce contexte, le concept de « lieux transactionnels »⁹ aide à caractériser la grande diversité de ces lieux, à mieux interpréter les dynamiques à l'œuvre notamment au regard de la relation acteur/territoire, à interroger le lien entre chacun d'eux et les conditions de leur articulation au processus de planification territoriale. Les lieux transactionnels sont des espaces géographiques de projet partagé, organisés à partir d'éléments structurants du territoire et des réseaux d'acteurs : plateforme multimodale, fleuve, vallée industrielle, axe ferroviaire ou plus localement, espace public, maison de quartier, jardin partagé, etc.¹⁰ L'émergence de ces lieux résulte de la construction d'une représentation partagée des prestations et de l'identité de cet espace notamment au sein de son contexte environnant. Arnaldo Bagnasco (2009) parle à ce propos d'un « processus de mise à l'équerre ». Les lieux transactionnels contribuent à une mise en relation entre d'une part, de multiples acteurs, différents champs sectoriels et leurs outils associés (juridique, opérationnel, d'analyse, etc.), d'autre part, entre les échelles de territoire et les échelons institutionnels, et enfin, entre les temporalités (Figure 1). À travers un processus itératif, ils sont potentiellement en mesure de permettre les rapprochements nécessaires entre les stratégies et plans élaborés à l'échelle du grand territoire et les projets d'aménagement institutionnels ou issus d'initiatives habitantes menées localement, et plus globalement entre connaissances génériques et actions localisées. Il convient alors de différencier, caractériser et relier les multiples lieux de projet, de qualifier les transactions à l'œuvre et les conditions de leur capitalisation au cours du processus de planification territoriale¹¹. Son rôle est alors d'organiser cette exploration, de tracer le chemin et de tenir le cap dans un environnement plus en plus complexe et incertain (Boelens et De Roo, 2016 ; Hiller, 2016) (Figure 2).

Figure 1. Les lieux transactionnels de la planification territoriale / The transactional places of territorial planning.



Source : Dugua, 2015, p. 530.

Figure 2. Navigation stratégique entre de multiples lieux transactionnels / Strategic navigation through multiple transactional places.



Source : Dugua, 2015, p. 535.

Deux cas d'étude aux franges de l'agglomération lausannoise

- 18 La mise en œuvre des processus de planification territoriale doit donc être analysée sous l'angle de la dynamique des lieux de projets, et plus particulièrement de lieux dits transactionnels. Ces derniers s'inscrivent dans un paradigme territorial et résultent de la diversification des initiatives de projets au sein des systèmes urbains, au-delà des sites stratégiques de développement. Nous souhaitons dans cette logique caractériser la nature de ces autres lieux de projets et, par ailleurs, mettre en évidence les conditions de leur émergence au sein de l'agglomération lausannoise. Cette seconde partie vise ainsi à analyser la nature des démarches participatives et paysagères menées au sein des deux cas d'étude – un quartier populaire et un jardin en permaculture – par les principaux partenaires engagés (Ville de Lausanne, habitants, usagers, associations, collectif, etc.) Nous montrerons alors en quoi ces démarches stimulent ponctuellement des formes originales d'interactions et de coopération entre acteurs institutionnels et non institutionnels aux franges de l'agglomération lausannoise.

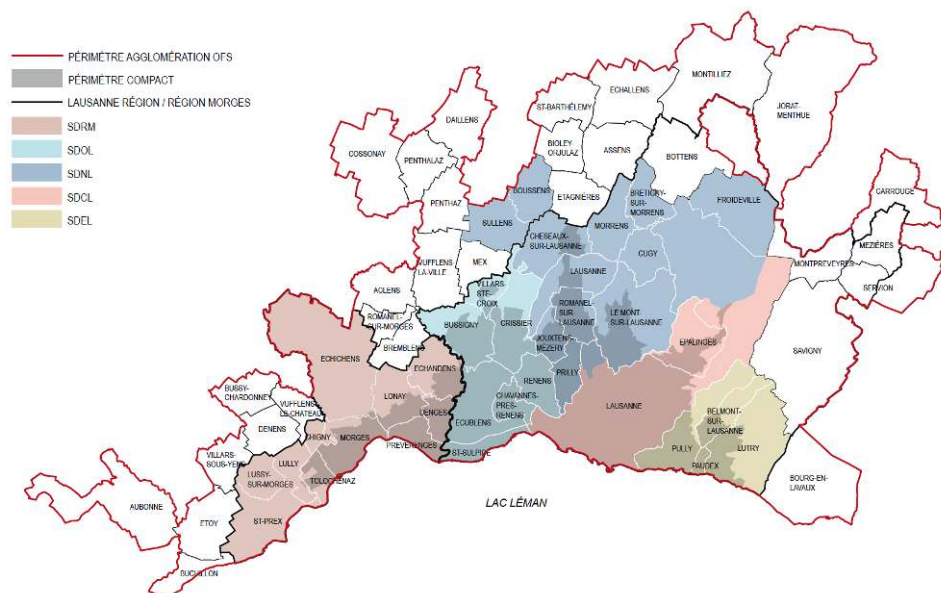
Le contrat de quartier des Boveresses : une démarche participative expérimentale

- ¹⁹ Les expériences de contrat de quartier se multiplient en Europe et en Amérique du Nord en lien avec le développement de l'activité de planification territoriale et des dispositifs participatifs¹². Un contrat de quartier peut prendre différentes formes en fonction des contextes où il se déroule. Cependant, deux caractéristiques émergent de manière récurrente : sa mise en œuvre a trait à des quartiers existants auxquels on veut redonner de la qualité de vie urbaine ; ses déclinaisons possibles se structurent autour de dispositifs spécifiques de concertation et de participation impliquant un renouvellement des rapports entre élus, techniciens et habitants (Da Cunha et al., 2016). À Lausanne, le dispositif de contrat de quartier est défini comme « un engagement de confiance entre la Ville de Lausanne et les personnes qui habitent et/ou travaillent dans le quartier pour réfléchir et participer ensemble à l'amélioration durable de la qualité et du cadre de vie du quartier » (Ville de Lausanne, 2012). Un premier contrat de quartier a vu le jour à Montelly (bas de la ville) de 2010 à 2012 dont les résultats sont jugés positivement (Da Cunha et al., 2012). La Ville décide alors de pérenniser la démarche et de la proposer à un autre quartier. Un deuxième contrat de quartier a donc démarré officiellement en 2013 aux Boveresses (haut de la ville) (Figure 4). Les contrats de quartiers sont progressivement reconnus par la Ville de Lausanne comme un instrument important de la politique d'intégration sociale, mais aussi d'urbanisme. À ce titre, la Municipalité entend prolonger la démarche et assurer son développement en l'inscrivant progressivement dans le fond ordinaire¹³. Les contrats de quartiers constituent néanmoins un dispositif aux contours encore flous et évolutifs. La Municipalité souhaite ainsi procéder à un bilan-étape afin d'évaluer son effectivité, de renforcer la lisibilité de la démarche et d'objectiver les modalités d'ancrage du dispositif au sein des politiques municipales. En 2016, au terme du deuxième contrat de quartier mené au sein des Boveresses et alors que la Municipalité s'apprête à en lancer un nouveau, le Service administratif et de l'intégration (SAI) confie alors un mandat d'évaluation du dispositif lausannois à l'OUVDD (Da Cunha et al., 2016).

Figure 3. Les périmètres institutionnels du projet d'agglomération Lausanne-Morges / The urban agglomeration project's institutional perimeters.

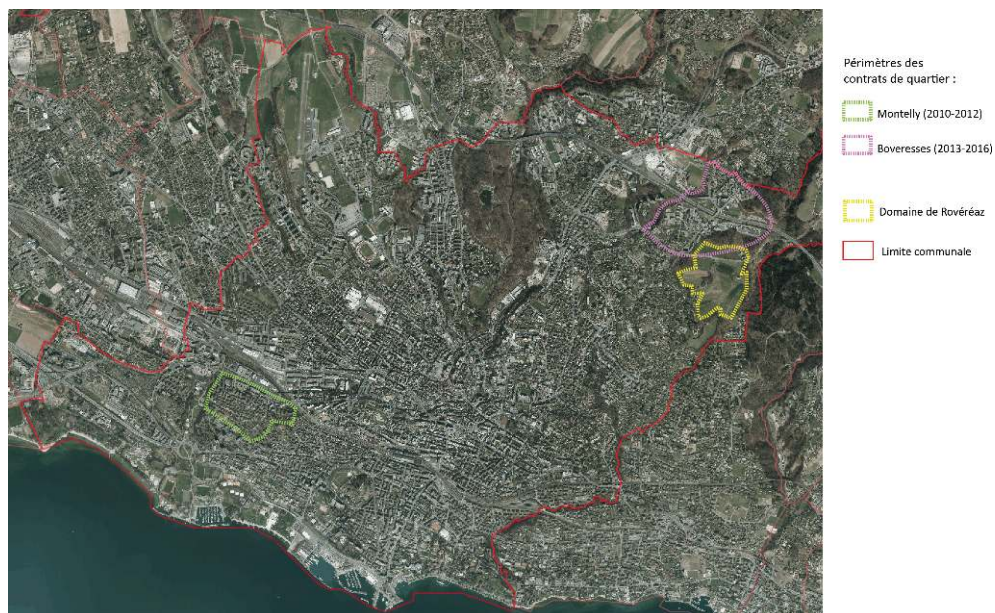
Découpage opérationnel et institutionnel d'agglomération

Source : PALM 2016



Source : Canton de Vaud, 2016.

Figure 4. Périmètres des contrats de quartier et du domaine de Rovéréaz au sein de la ville de Lausanne / Perimeters of the Boveresses neighbourhood contract and of the Agroecological Farm of Rovéréaz.



Source : Dugua et Chakroun, 2019.

Les Boveresses : un quartier populaire périphérique

- 20 Le quartier des Boveresses est localisé au nord-est de Lausanne, à la frontière avec la commune d'Epalinges. Il est issu de l'extension urbaine des années 1970-1980 dans la logique de la planification traditionnelle. Cet espace vierge en périphérie de Lausanne fut alors voué à la construction d'immeubles locatifs avec des logements subventionnés destinés à accueillir les nouveaux arrivants qui ne trouvent pas à se loger en ville. Le quartier des Boveresses a connu un véritable boom démographique lors des trois dernières décennies. Il est passé d'un peu plus de 1500 habitants en 1980 à environ 4000 en 2013. Le quartier se distingue par un nombre important de logements subventionnés, plus de 60 % en 2015. Le quartier des Boveresses connaît des problèmes couramment rencontrés dans ce type de quartier : forte proportion de familles défavorisées, échec scolaire, difficultés d'accès à l'emploi, isolement social, délits et actes de vandalisme, etc. Il y a quelques années encore, ce quartier avait mauvaise réputation aux yeux de nombreux Lausannois (Boillat et Busset, 2014).

Un programme d'actions partagées à partir d'un diagnostic sensible

- 21 Le contrat de quartier des Boveresses s'est déroulé sur la base d'une méthodologie globalement semblable à celle testée lors de la première expérience de Montelly. Il a officiellement débuté lors d'une conférence de quartier en 2013¹⁴. Une commission est alors désignée pour piloter la démarche. Elle est composée d'un noyau restreint de personnes fortement impliquées, soit seize membres (habitants et représentants des associations locales, tous bénévoles). Cette commission est animée par deux représentants de l'administration. Elle se réunit très régulièrement (environ une fois par mois). Un « safari urbain » a alors été organisé en lien avec l'association Droit de cité (Figure 5). Il s'est traduit par un diagnostic sensible de l'espace public sur la base d'un parcours commenté en des lieux stratégiques préalablement identifiés. L'objectif était de recueillir la parole des habitants, de connaître leurs attentes et besoins, finalement de bénéficier de leur expertise d'usage liée à une pratique quotidienne des lieux (Sintomer, 2008). Le safari urbain a permis de faire émerger de nombreuses demandes complémentaires à des problématiques existantes (déchets, manque de commerces, problèmes d'accessibilité, murs anti-bruit détériorés, etc.). Des groupes de travail thématiques ont alors esquissé des propositions d'actions, débattues par la suite au sein de la commission de quartier afin de constituer une « feuille de route »¹⁵. Elle a été adoptée en conférence de quartier puis validée par l'administration via le groupe d'accompagnement qui réunit, quatre fois par an, l'ensemble des services de la ville impliqué dans le contrat (jeunesse et loisirs, logement et gérances, routes et mobilité, sport, urbanisme, parcs et domaines, Services industriels, Social) ainsi que la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise et l'association Droit de Cité. Cette dernière constitue un « programme d'actions partagées » qui « traduit l'état actuel des réflexions des usagers du quartier et expose les sujets pour lesquels il y a lieu de trouver des réponses » (Ville de Lausanne, 2012).

Figure 5. Le « safari urbain » organisé par l'Association Droit de Cité / The "urban safari" organised by the association Droit de Cité.



Ville de Lausanne, 2013.

- 22 La feuille de route recense une vingtaine d'actions à réaliser. Elle contient à la fois des projets relativement importants (la réhabilitation d'une garderie, la mise en conformité du terrain de foot, la réalisation d'une passerelle, le retour d'une ligne de bus, etc.), mais aussi de multiples petites interventions ciblées sur l'espace public (signalétique, plantage, entretien, déneigement, propreté, plan lumière) et des actions pédagogiques (limiter les déprédations, les incivilités, actions de sensibilisation sur l'énergie, nettoyage des déchets, etc.). Une grande majorité des projets inscrits dans la feuille de route a été réalisée ou traitée durant la période du contrat de quartier.

Émergence du quartier en tant que lieu transactionnel

- 23 Le contrat de quartier favorise les interactions entre trois types d'acteurs : les élus dotés d'une expertise politique, les administratifs dotés d'une expertise technique et enfin les habitants dotés d'une expertise ou savoirs dits d'usage (Sintomer, 2008). Le dispositif instaure un cadre de discussion et de travail favorable au sein d'une triangulation réunissant les expertises politique, technique et d'usage (Da Cunha et al., 2016). L'administration dispose ainsi d'un accès direct à la demande sociale fondée sur les attentes, les besoins et les problématiques des habitants. Réciproquement, les habitants sont amenés à découvrir et comprendre les modes de faire, les contraintes et les marges de manœuvre liés à l'expertise politique et technique. Comme le souligne un représentant de la ville de Lausanne :
- 24 « ça permet d'avoir un lien entre l'administration et les usagers. [...] en tant qu'administration, on a deux clients : les usagers et les politiques. Cela forme un triangle.

Dans ces démarches de contrat de quartier, la réunion de ces trois interlocuteurs, font que l'on dialogue ensemble autour de problématiques communes. » (entretien du 14 janvier 2016).

- 25 Le contrat de quartier permet ainsi d'installer une relation de confiance entre l'administration et les différents acteurs du quartier (habitants, représentants associatifs, etc.), tout en valorisant la capacité des populations locales à se mobiliser collectivement en faveur de l'amélioration de leur cadre de vie. Enfin, le contrat de quartier instaure des interactions entre les différents services de l'administration et tend ainsi à favoriser une logique plus transversale dans une organisation traditionnellement hiérarchique et verticale.
- 26 Le quartier lui-même, en tant qu'entité socio-spatiale, est au cœur de cette mise en synergie. Les intervenants ont appris à mieux connaître son organisation, son fonctionnement, sa structure interne, ses usages quotidiens ou la nature de ses connexions avec le reste de la ville. Les habitants sont également amenés à redécouvrir leur quartier en l'observant différemment que par son usage quotidien. Le dispositif contribue ainsi à la construction d'une image ou d'une identité partagée du quartier nécessaire à la qualité des interactions (Da Cunha et al., 2016) :
- 27 « Le contrat de quartier c'est un plus. C'est un spot mis sur le quartier. Avant cela, il y a tout un tas de choses qui s'y passe. En mettant un spot dessus, il y a des revendications qui viennent et d'autres arrivent. Les gens ont un sentiment d'habiter dans le quartier. L'identité au quartier est importante. » (Représentant de la Ville de Lausanne, entretien du 6 janvier 2016)
- 28 Différentes rencontres (safari urbain, conférence de quartier, etc.), mais aussi réalisations (signalétiques, nouveaux plans de quartier, etc.) contribuent directement à la mise au point de cette représentation partagée. Les interactions croisées favorisent alors la négociation entre les parties prenantes et finalement la formalisation de transactions dans le choix des aménagements à réaliser ou la recherche de réponses adéquates par rapport à des problématiques identifiées¹⁶. La démarche créée ainsi, dans la durée, le cadre favorable à l'émergence d'un lieu d'échanges propice à l'action publique. La démarche tend ainsi à activer le quartier en tant que lieu transactionnel. La démarche transforme le rapport des acteurs avec leur territoire, grâce à une réappropriation de l'espace du quotidien en tant que milieu auquel ils participent. Tous les acteurs rencontrés considèrent que la démarche contribue à une amélioration significative de la qualité de vie. À la différence des sites de grands projets urbains, le contrat de quartier s'inscrit dans « un mode pragmatique et souple » (Da Cunha et al., 2016). La nature des micro-aménagements à réaliser émerge à travers le dialogue que l'administration se propose d'instaurer avec les habitants.
- 29 À la différence du contrat de quartier des Boveresses, le second cas d'étude, le jardin aux 1000 mains de la Ferme agroécologique de Rovéréaz est une démarche participative fondée sur la conception et la gestion collective d'un jardin en permaculture. Elle porte à ce titre sur des enjeux agricoles, sans s'y restreindre, et favorise là aussi l'émergence d'une partie du domaine, en tant qu'espace de projet partagé, que l'on propose de qualifier plus précisément de lieu transactionnel.

La Ferme agroécologique de Rovéréaz : la permaculture comme lien au lieu

- 30 La Ferme agroécologique de Rovéréaz est un domaine d'une trentaine d'hectares situé dans les hauts de la ville de Lausanne, à un kilomètre du quartier des Boveresses (Figure 4 et 6). Vocations rurale et paysanne jusqu'au XIX^e siècle, la ferme prit dès lors une dimension nouvelle via notamment la modernisation de l'exploitation et la construction d'une maison de maître. À cette époque la campagne de Rovéréaz est encore considérée comme extérieure à la ville. Parallèlement à l'urbanisation vers le nord, elle a par la suite progressivement été considérée comme « l'une des portes d'entrée de l'un des plus grands centres urbains de Suisse » (Ville de Lausanne, s.d.). Le domaine de Rovéréaz a été cultivé et exploité depuis plusieurs générations via une agriculture « traditionnelle » de production laitière et de fourrage. Dès son rachat par la Ville en 1988, en plus d'une exploitation laitière classique, la ferme propose des activités pédagogiques, familiarisant de nombreux enfants avec le monde agricole. Ainsi, « La plupart des habitants lausannois connaissent bien le domaine de Rovéréaz, soit parce qu'ils l'ont visité enfant, soit parce qu'ils l'ont traversé régulièrement pour entrer en Ville de Lausanne, ou encore parce qu'ils ont l'habitude de s'y promener » (Ville de Lausanne, 2014, p. 3).

Le jardin pédagogique en permaculture au sein du « Collectif Rovéréaz »

- 31 Le projet de Ferme agroécologique de Rovéréaz voit le jour en 2016 suite à la mise au concours par la Ville de Lausanne du terrain dont elle est propriétaire depuis 1988. La Ville le louait jusqu'alors à un couple de fermiers qui a pris sa retraite en 2015. Le cahier des charges détaille alors les prérequis et objectifs principaux concernant l'avenir souhaité de Rovéréaz, notamment une exploitation biologique professionnelle visant à une production de fruits, de légumes et autres produits agricoles ; une agriculture de proximité dont la production est destinée à approvisionner les cantines scolaires et les habitants de l'agglomération ; un projet pédagogique en faveur notamment d'une sensibilisation aux questions de souveraineté alimentaire ; éventuellement, un volet social en faveur, par exemple, de la réinsertion de « marginaux » et/ou de travailleurs en fin de droits ; la préservation des qualités paysagères du site (notamment la vue sur le lac et les Alpes) et des sentiers de randonnée.
- 32 En 2015, le projet « Rovéréaz - Ferme agroécologique, une ferme qui cultive les gens aux portes de Lausanne » gagne la mise au concours. Le collectif est alors constitué de six personnes regroupant des compétences à la fois agricoles, environnementales, pédagogiques, entrepreneuriales et sociales – cette pluralité d'acteurs et de compétences est d'ailleurs une des raisons du succès de ce projet. La mise en œuvre du projet débute progressivement à partir de l'été 2016, décliné en quatre volets en ligne avec le cahier des charges : un volet « insertion socioprofessionnelle » visant à offrir des opportunités d'insertion sociale à des personnes marginalisées (personnes en situation de handicap ou réfugiés politiques), piloté par la Coopérative l'autre temps (1) ; un volet de protection et transformation du patrimoine bâti, piloté par l'association des Chênes (2) ; un volet socio-pédagogique avec le jardin en permaculture et l'accueil de crèches, piloté par l'Association Rovéréaz (3) ; un volet agricole pour la gestion et la culture des terres agricoles, piloté par une SARL agricole¹⁷ (4). À travers la mise en œuvre de ces quatre volets, la ville, grâce au collectif qu'elle a sélectionné, espère faire de Rovéréaz « un

carrefour d'échange avec la population, notamment autour de la souveraineté alimentaire, et un pôle d'innovation pour l'agriculture périurbaine biologique » (Ville de Lausanne, s.d.). Nous nous intéresserons en premier lieu au volet socio-pédagogique par lequel a débuté le projet, et qui a remporté un succès important auprès de la population. Ce volet s'est traduit par la réalisation d'un jardin pédagogique et expérimental, fortement inspiré par la permaculture. L'espace dédié accueillait le potager familial des précédents agriculteurs, qui le cultivaient déjà sans intrants chimiques. Le jardin s'étend sur une surface adjacente à la ferme d'environ 4000 m² (Figure 6). Il est désormais appelé « le Jardin aux 1000 mains », en référence à la nature participative et collective de la démarche. La démarche mise en place pour la création du jardin aux 1000 mains ayant été grandement influencée par la permaculture, nous proposons de revenir brièvement sur la naissance du concept.

Figure 6. Le jardin aux 1000 mains au sein du domaine de Rovéréaz / The permaculture garden within Rovéréaz' domain.



Source : Dugua et Chakroun, 2019.

La permaculture, expérimentation citoyenne du paradigme territorial ?

- 33 L'engouement pour le Jardin aux 1000 mains s'explique en grande partie pour son affiliation avec le mouvement de la permaculture, qui depuis plusieurs années, remporte un succès important à travers le monde. Face aux limites du modèle agricole dit industriel (car dépendant des logiques et produits de l'industrie agrochimique et d'une forte mécanisation), ses concepteurs, Bill Mollison et David Holmgren, proposent en 1978 une méthode de design agricole et paysager à même de faire émerger à terme un « écosystème agricole complet », produisant en son sein ce qu'il a besoin pour perdurer (Mollison et Holmgren, 1986). Au fur et à mesure de sa réappropriation et internationalisation, le champ d'action de la permaculture s'est progressivement élargi,

obligeant ses fondateurs à revoir sa définition. Elle renvoie désormais plus largement à une « culture de la permanence », définie comme « la conception consciente de *paysages qui miment les modèles et les relations observés dans la nature*, visant à obtenir une production abondante de nourriture, de fibres textiles et d'énergie pour satisfaire les besoins locaux » (Holmgren, 2014 – nous soulignons). Dans cette logique, la permaculture suggère de choisir ses méthodes de manière toujours territorialisée, en fonction des spécificités – naturelles et culturelles – de chaque lieu (Chakroun et Linder, 2018). En ce sens, la permaculture rejoint certains principes du paradigme territorial, sous-jacent à la nouvelle planification territoriale. Le mouvement de la permaculture est à l'origine d'une multiplication des projets socio-agro-écologiques, mais aussi pédagogiques, autant dans des contextes ruraux qu'urbains¹⁸ (Crosby et al., 2014). Ces projets résultent souvent d'initiatives citoyennes en rapport avec les problématiques environnementales, portées par des collectifs ou des associations, souvent en collaboration avec les autorités locales. Dans le cas de la Ferme agroécologique de Rovéréaz, le lien avec les acteurs politico-administratifs est d'autant plus important que la ville de Lausanne est à l'origine du choix du collectif qui est aujourd'hui en charge du lieu.

Un jardin pédagogique en permaculture

- 34 L'Association Rovéréaz est créée en 2016 afin de coordonner le volet socio-pédagogique et l'accueil du public au jardin. Les activités de l'association s'inscrivent dans une logique participative forte, où les citoyens et intéressés sont inclus dans le processus, sur une base volontaire, depuis la création du projet. Après avoir remporté l'appel à projets lancé par la ville de Lausanne, la première étape a consisté en des séances de brainstorming afin de définir une vision et fixer des objectifs partagés concernant la réalisation du jardin pédagogique en permaculture. Trois objectifs principaux ont ainsi été mis en avant : réaliser un jardin pour apprendre et expérimenter ; créer un lieu convivial ouvert à tous ; et enfin, proposer des activités pratiques et participatives (Association Rovéréaz, 2016). Après une phase d'observation et d'analyse du terrain, des ressources disponibles et du réseau des partenaires, en 2016, le design du jardin pédagogique a été réalisé en collaboration avec l'association Permaculture Estudiantine Lausanne (la Pel) (Figure 7). Le design du jardin n'a pas été pensé dans une logique de production alimentaire, mais s'inscrit plutôt dans une approche expérimentale permettant de tester et donner à voir les différentes techniques possibles en permaculture et leur traduction concrète : création de buttes, spirale aromatique, mandala médicinal, barrière en saules tressés, jardin en « trou de serrure » (*keyhole garden*), etc. Différents leviers ont été activés afin d'impliquer la population dans la démarche : ateliers de conception, présentations publiques aux habitants des quartiers voisins, et appel à participation. L'association a par ailleurs organisé les deux premières années une dizaine de « chantiers participatifs » (Fig.8) afin d'assurer la mise en place et l'entretien du jardin avec les bénévoles (principalement des habitants de Lausanne). La démarche a fait l'objet d'une importante couverture médiatique avec plus d'une dizaine d'articles et reportages dans les médias régionaux, en grande partie pour son côté innovant et son lien étroit avec tant la Ville que ses habitants. Fort de son succès, l'association consolide désormais les activités existantes et développe progressivement de nouveaux projets : « jardin-forêt »¹⁹, « formation », « parc animalier », « cuisine de transformation » (Association Rovéréaz, 2016).

Émergence du jardin en tant que lieu transactionnel

- 35 La réalisation du jardin en permaculture a rencontré un succès important auprès de la population, rassemblant sur les six premiers mois plus de mille bénévoles venant principalement de quartiers voisins, et de l'agglomération lausannoise, mais aussi d'autres cantons et de France. La ville de Lausanne fut d'ailleurs la première surprise par cet engouement :
- 36 « La ville ne s'attendait pas que cela réponde autant à un besoin fondamental de la population. Dès fois cela répond à un besoin fondamental des gens, mais la rencontre ne se fait pas. Alors que là, la rencontre s'est faite ! Il y a beaucoup de gens qui viennent. L'accueil pédagogique cela fonctionne vraiment très bien » (Un représentant de la Ville de Lausanne, entretien du 1er juillet 2017).
- 37 L'attachement historique des Lausannois au domaine de Rovéréaz explique la forte mobilisation citoyenne, encouragée, par ailleurs, par l'impact du film *Demain*²⁰ « lame de fond dans les consciences citoyennes depuis sa sortie en Suisse romande au début de l'année » (Association Rovéréaz, 2016, p. 3) et des synergies mises en place avec d'autres structures associatives lausannoises. Aux dires d'une des personnes fondatrices du Collectif Rovéréaz²¹, les bénévoles viennent non seulement pour contribuer activement à la réalisation du jardin, mais également y partager leur philosophie de vie au regard des enjeux d'agriculture, d'alimentation, de biodiversité ou d'écologie, etc. L'imaginaire constitué autour du jardin semble ainsi contribuer à ouvrir un espace de discussions, de rencontres, d'apprentissage et d'action. Conscients de la portée symbolique de leur contribution, le succès du jardin en permaculture s'explique par une volonté des habitants - pour la plupart profane en agriculture - de réinvestir leur milieu de vie, en se le réappropriant et en contribuant collectivement à son devenir. La démarche choisie, dite « en intelligence collective » (Association Rovéréaz, 2016), les acteurs en présence (la Ville, le Collectif et les bénévoles) et les particularités du lieu ont contribué ensemble à nourrir l'identité renouvelée de Rovéréaz. Bien que très différente du contrat de quartier des Boveresses, cette démarche participative instaure également un espace de projet partagé, activant ce faisant une partie du domaine - le jardin aux 1000 mains - en tant que lieu transactionnel.
- 38 Ainsi, les démarches menées au sein des deux cas d'étude, le contrat de quartier des Boveresses et le jardin aux 1000 mains de Rovéréaz favorisent l'émergence de deux lieux transactionnels fondés sur une transformation du rapport entre acteurs institutionnels et non institutionnels et une dynamique habitante de réappropriation collective d'un espace partagé (quartier, espace public, jardin). Plusieurs grandes questions émergent alors : Quelle évolution de la dynamique à l'œuvre au sein de ces lieux singuliers dans le temps long de l'action publique ? Quelle relation entre la partie (un quartier, un jardin, un domaine) et le tout (les autres quartiers, le système des espaces naturels et agricoles, l'agglomération lausannoise) ? Quelle articulation entre la dynamique participative à l'œuvre au sein de ces lieux et plus globalement le processus de planification territoriale ?

Dynamique des lieux de projets dans l'agglomération lausannoise

- 39 Au-delà de la dynamique interne aux lieux de projet, l'affirmation du quartier des Boveresses et du domaine de Rovéréaz en tant que lieu transactionnel implique de penser conjointement leur articulation avec le processus global de planification territoriale. L'analyse montrera que la mise en relation entre les niveaux micro et macro demeure justement un impensé important de l'action publique urbaine lausannoise. Dans les deux cas d'étude, l'analyse met en évidence ce que l'on appellera des « zones d'ombre » (ou d'incertitudes), symptomatiques de ce manque d'articulation entre niveaux, constituant des questions pour lesquelles aucune réponse univoque n'existe dans le discours des personnes enquêtées, voire des impensés collectifs.

La planification territoriale dans l'agglomération lausannoise

- 40 Nous revenons ici brièvement sur l'organisation du processus de planification territoriale dans l'agglomération lausannoise avant d'analyser la nature et les causes éventuelles de ces zones d'ombre et d'explicitier leur conséquence au regard de la dynamique des multiples lieux de projet. La Suisse est structurée en trois niveaux institutionnels : un État fédéral (la Confédération), des États fédérés (les cantons) et enfin les communes. Un pouvoir important est historiquement accordé aux communes : « l'aménagement du territoire est une activité essentiellement locale pour laquelle les collectivités inférieures sont souvent mieux à même de prendre les décisions adéquates » (Donzel et Flückiger, 1999, p. 576). La loi-cadre sur l'aménagement du territoire (LAT) de 1979 fixe les principaux généraux d'utilisation judicieuse du sol et d'occupation rationnelle du territoire à partir de trois niveaux (Confédération, cantons, communes). La répartition des compétences entre la Confédération et les cantons est régulée par le principe de subsidiarité. C'est ensuite aux cantons de définir quels sont les domaines qui relèvent de la compétence communale. Ce mode de fonctionnement fédéraliste induit des enjeux de contrôle et de coordination entre les niveaux institutionnels et les différents plans d'aménagement. Le système helvétique est pensé en trois étapes (une planification directrice ; une planification des affectations ; une autorisation de construire) qui « correspond dans son principe à la logique juridique traditionnelle qui se déploie de l'abstrait pour se rendre vers le concret » (Donzel et Flückiger, 1999, p. 580). Une planification directrice, ayant pour fonction de coordonner toutes les activités qui ont des effets sur l'organisation territoriale, est établie par chacun des cantons. Les communes sont considérées comme les mieux à même de juger des conséquences locales des projets d'aménagement. Ainsi, dans la plupart des cantons, les communes sont compétentes pour adopter un plan directeur communal, un plan d'affectation (mode d'utilisation du sol) et les règlements relatifs. Le pouvoir attribué aux communes dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans et l'attribution des autorisations de construire varie selon les cantons.
- 41 La planification territoriale en Suisse est par ailleurs largement influencée par la politique fédérale des projets d'agglomération initiée en 2001. Politique incitative orientée initialement sur l'articulation urbanisme/transport dans une perspective de développement urbain durable, les projets d'agglomération ont pour objectif de définir une vision d'aménagement sur un territoire élargi dépassant les limites communales. Sur

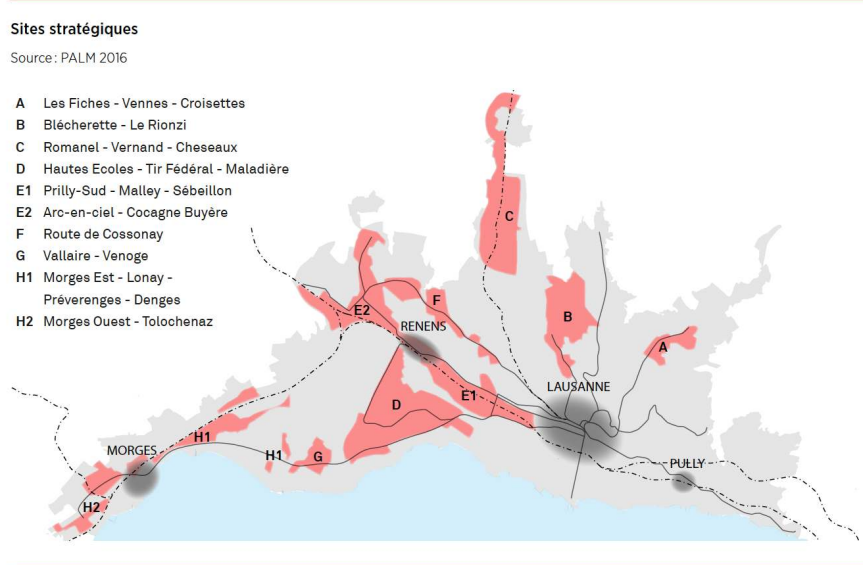
la base d'une évaluation confédérale des projets, les agglomérations peuvent alors prétendre au cofinancement d'infrastructures. L'Agglomération Lausanne-Morges constitue l'un des deux pôles majeurs de l'aire métropolitaine lémanique (Lausanne-Genève) voués à accueillir 80 000 habitants et 50 000 emplois à l'horizon 2030. Le processus de planification territoriale dans l'agglomération lausannoise est ainsi guidé par le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) de 3^e génération, validé en 2016. Il repose sur une convention de partenariat cosignée notamment par la Confédération, le Canton de Vaud, les deux associations régionales²² et 65 communes dont la Ville de Lausanne. Le canton de Vaud est l'organisation responsable du PALM auprès de la Confédération, il pilote toutes les étapes du processus d'élaboration et de mise en œuvre. « Document contractuel doté d'une mission stratégique et opérationnelle », le PALM poursuit principalement trois objectifs : renforcer l'attrait et la compétitivité de l'agglomération (1) ; lutter contre l'étalement urbain (2) ; et enfin, améliorer la qualité de vie des populations (3). Il repose sur un programme de mesures réparti en quatre volets thématiques (urbanisation, mobilité, paysage, environnement et énergie), et est, par ailleurs, structuré en deux niveaux complémentaires, celui du projet global et celui des cinq schémas directeurs qui constituent autant d'espaces de collaboration entre les communes (Figure 11)²³. Le premier, consolide les enjeux stratégiques et donne un cadre général au projet alors que les seconds déclinent les orientations stratégiques et établissent le cadre de la mise en œuvre. Entre Lausanne et Morges, l'Ouest lausannois occupe historiquement une place de premier rang dans la dynamique collaborative et de développement de l'agglomération.

Focalisation du projet d'agglomération sur des sites stratégiques

- 42 Depuis la seconde génération du PALM (2007), le contenu du projet d'agglomération est fortement influencé par la Politique cantonale des pôles de développement (PPDE) défini par le canton de Vaud en 1996. « Le but de la PPDE est la mise à disposition de terrains et d'équipements de qualité afin de favoriser l'implantation d'entreprises et la création de logements dans le canton, sur des sites particulièrement bien situés en termes d'urbanisation » (Dind, 2017, p. 107). La PPDE accompagne les acteurs communaux et régionaux ainsi que les acteurs économiques afin de faciliter le développement d'une cinquantaine de sites stratégiques inscrits au Plan directeur cantonal²⁴. Le développement de ses sites est soutenu financièrement ainsi que sous la forme d'expertise et d'accompagnement depuis les étapes de la planification directrice jusqu'aux démarches de promotion économique, lors de la mise à disposition des surfaces d'emplois et de logements. La moitié des sites est destinée à l'accueil d'activités économiques, l'autre moitié est constituée de sites urbains mixtes pour l'accueil d'habitants et d'emplois au sein des centralités.
- 43 Au sein du projet d'agglomération Lausanne-Morges, la PPDE se traduit par des sites stratégiques d'agglomération (Canton de Vaud, 2016). Dix sites, identifiés au sein d'un périmètre compact²⁵, sont prioritaires pour l'accueil du développement urbain en raison d'importantes disponibilités foncières et d'une forte accessibilité en transport en commun (Figure 9). Ces sites sont majoritairement localisés entre Lausanne et Morges, sur un axe est-ouest en direction de Genève, à proximité des principaux axes et nœud de transport collectif existants ou projetés. Longtemps banlieue industrielle et populaire, l'Ouest lausannois accueille aujourd'hui un nombre conséquent de sites stratégiques de

développement en raison notamment de la présence d'anciennes friches industrielles, des Hautes Écoles réunies au sein du campus universitaire et de projets d'infrastructure ferroviaire affirmant la centralité de la ville de Renens. Le Plan directeur communal (PDcom) de Lausanne intègre également plusieurs secteurs majeurs de mutation urbaine en cohérence avec les sites stratégiques du PALM. La ville de Lausanne a par ailleurs initié depuis 2007 le projet Métamorphose qui réunit cinq sites stratégiques accueillant de grands projets urbains. La Municipalité de Lausanne connaît alors sa première expérience de grands projets urbains sous maîtrise d'ouvrage publique. Plus de dix ans plus tard, après de nombreux débats, études et modifications des projets, impliquant des transformations urbaines majeures et la création de nombreux équipements notamment sportifs, les premiers chantiers sont engagés.

Figure 9. Les sites stratégiques du projet d'agglomération / The strategic places of the urban agglomeration project.



Source : Canton de Vaud, 2016.

- 44 Nous faisons l'hypothèse que le surinvestissement de ces quelques sites stratégiques de développement – en tant que lieux privilégiés de projet – a pour conséquence de gommer la diversité des lieux transactionnels au sein de la Ville de Lausanne, d'une part, et de l'agglomération lausannoise, d'autre part. Le modèle de la planification stratégique des années 1980, fondé sur un paradigme de développement économique, domine encore largement les logiques d'action publique et la pensée aménagiste au détriment d'une approche territoriale apte à appréhender et relier la grande diversité des lieux de projets d'initiatives publiques et/ou citoyennes. Une défaillance importante du processus de planification lausannois serait donc liée à son incapacité à intégrer ou assimiler le nouveau paradigme territorial et paysager, et ainsi à assurer une véritable navigation stratégique (Hillier, 2011) entre les multiples lieux transactionnels au sein de la ville existante dite ordinaire et en lien avec les espaces ouverts – naturels et agricoles. Le système de planification lausannois, fondé sur un modèle allant de l'abstrait (plan directeur) vers le concret (plan d'affectation) ne favoriserait pas les itérations nécessaires entre les niveaux micros et macros comme envisagé par la nouvelle planification territoriale. Par ailleurs, la politique des agglomérations incitant à justifier

quantitativement et périodiquement (tous les quatre ans), les résultats du projet auprès de la confédération, ne permet peut-être pas suffisamment d'interroger l'évolution de son contenu, mais aussi les conditions de sa mise en œuvre, soit le cheminement complexe entre intentions et réalisations²⁶.

- 45 Ainsi, la focalisation de l'action publique urbaine lausannoise sur les sites stratégiques de développement depuis plus de dix ans peut expliquer les incertitudes révélées à l'égard des dynamiques à l'œuvre au sein des deux cas d'étude et des conditions de leur articulation au processus de planification territoriale.

Zones d'ombre autour de la politique des quartiers

- 46 L'enquête révèle trois zones d'ombre dans le fonctionnement et les modalités de pilotage des contrats de quartier (Da Cunha et al., 2016) concernant :
- 47 L'ancrage institutionnel : de quelle manière la démarche doit-elle se greffer à l'organigramme de l'administration²⁷ ? Faut-il plutôt affirmer sa transversalité ou renforcer au contraire son ancrage institutionnel au sein d'une unique direction ? Quelle articulation avec les autres démarches participatives menées par la Ville de Lausanne que ce soit au sein de la ville existante ou dans les démarches de projet urbain ?
- 48 Les critères de sélection des quartiers : Quelle stratégie de sélection des prochains quartiers²⁸ ? Quelle articulation avec les sites de grands projets urbains et plus largement les autres politiques municipales ou d'agglomération ? Différentes options apparaissent dans le discours des personnes enquêtées :
- 49 « Les effets de bords des grands projets sont souvent négligés. On intervient à Métamorphose, mais on ne discute pas avec les habitants qui habitent à cent mètres du site. ...). Travailler sur la ville ordinaire, c'est un parti pris qui se défend... parce qu'il n'y a pas de raison qu'il y ait deux catégories d'habitants ceux qui vont subir un grand projet et ceux qui vivent la ville actuelle. (...) Ça ferait du sens d'avoir ces démarches à la fois là où la ville ne bouge pas et puis là où la ville bouge. » (Un représentant de la Ville de Lausanne, 7 janvier 2016)
- 50 Les temporalités de la démarche : quel est le cycle de vie d'un contrat de quartier ? la démarche doit-elle plutôt être temporaire, permanente ou périodique ? N'y a-t-il pas des bénéfices cachés et des retours sur investissement importants à long terme notamment d'un point de vue social ? Là encore différentes options possibles émergent du discours des enquêtées : « Pour moi un contrat de quartier doit se jouer sur la durée et ne se joue pas sur deux ans. (...) Il ne faut pas seulement raisonner au coup par coup, mais en retour sur investissement. L'objectif est de mettre en place de la cohésion sociale. Il y a des bénéfices cachés comme le bien-être, la santé, la propreté, l'écologie, etc. » (Un représentant de la Fondation pour l'animation socioculturelle, 12 janvier 2016).
- 51 S'il favorise les interactions croisées entre acteurs, l'émergence du quartier des Boveresses en tant que lieu transactionnel est aussi source d'une série de craintes et crispations de la part des parties prenantes (Da Cunha et al., 2016). La démarche sort du cadre traditionnel de l'action publique et ainsi déstabilise le fonctionnement de l'administration. La démarche multiplie le nombre d'intervenants impliqués dans la chaîne de décision et révèle de nouveaux besoins rarement inscrits dans les budgets prévisionnels et les plans de charge des équipes d'études.

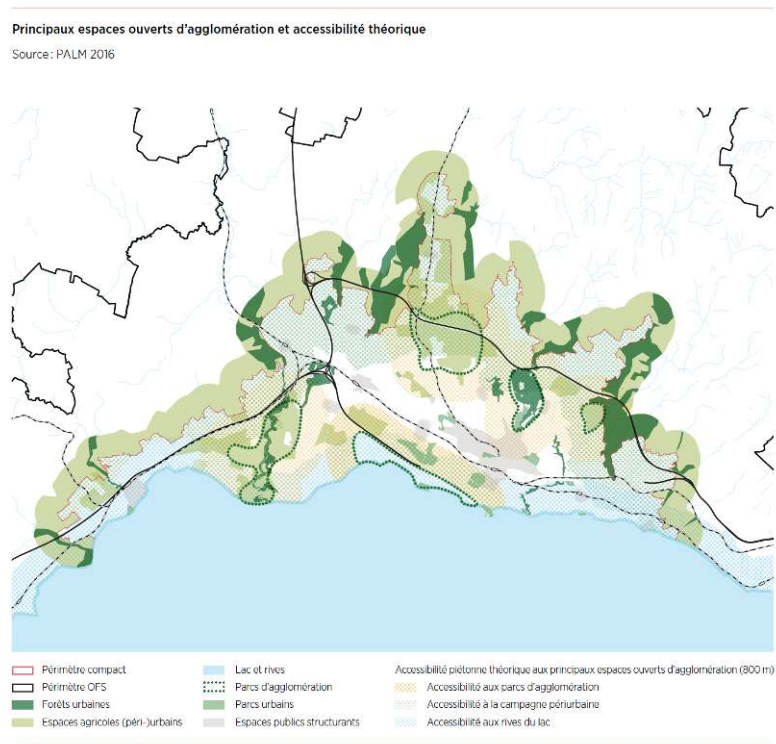
- 52 De plus, les sollicitations habitantes auxquelles il convient de répondre dans des délais resserrés perturbent les autres missions de l'administration. Il existe ainsi un risque de dispersion des énergies libérées par les démarches participatives et les réalisations locales peuvent également aller à l'encontre d'une vision territoriale élargie²⁹. Par ailleurs, les populations immigrées et non allophones ne participent que marginalement à la démarche. La liste des personnes très engagées est restreinte au petit cercle de la commission. Les séances mensuelles surchargent l'agenda des représentants associatifs par ailleurs très impliqués et souvent à titre bénévole. Il existe à ce titre un risque d'essoufflement de la dynamique collective à l'œuvre au sein des multiples lieux transactionnels que les contrats de quartier successifs tendent à activer.
- 53 Les contrats de quartier fonctionnent ainsi actuellement dans une certaine confusion et un « bricolage organisationnel » (Coutard, 2001) qui nuiront à terme à son efficacité dans la perspective du développement du dispositif participatif à d'autres quartiers lausannois. Un enjeu important réside dans la définition d'une véritable « politique des quartiers » permettant d'articuler les niveaux micro et macro et donc de répondre aux trois zones d'ombre identifiées. Elle suppose, en premier lieu, d'affirmer le quartier comme catégorie d'action publique, autrement dit, de le reconnaître en tant que référentiel socio-spatial pour la mise en œuvre transversale des politiques municipales (Da Cunha et al., 2016). Un rapport de préavis a effectivement été voté en 2018 en faveur de la mise en place d'une politique des quartiers comprenant notamment l'instauration d'un budget participatif et la création d'un poste de coordinateur (Ville de Lausanne, 2018). Même s'il faudra juger de son efficacité à long terme, cette politique tend à valoriser plutôt les volets social et culturel sans, pour le moment, créer de véritables synergies avec les autres politiques municipales et notamment l'urbanisme. Les démarches participatives et notamment les contrats de quartiers constituent des outils importants pour la mise en œuvre de cette politique des quartiers. À travers elles, un rôle important de la ville consiste alors à initier et coordonner l'émergence de lieux transactionnels, mais aussi à assurer leur articulation ou synergie avec les autres politiques municipales, les sites de projets urbains et plus largement le projet d'agglomération.

Zones d'ombre autour des parcs d'agglomération

- 54 Le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (Palm) inclut la campagne de Rovéréaz dans le système des « parcs d'agglomération » défini en 2012 comme : « des espaces ouverts à dominante de verdure qui se composent d'espaces agricoles et forestiers, d'espaces de détente aménagés, de loisirs ou de sport. Multifonctionnels, ils font l'objet d'une gestion intégrée (aires de jeux, jardins arborisés, [...], forêt, agriculture, petites zones à bâtir, infrastructures, etc.) et différenciée (cultures, vergers, pâturages, jachères, etc.) » (Ville de Lausanne, 2014, p. 10). La gestion de ces parcs répond à des enjeux d'agglomération qui dépassent leur voisinage immédiat. À terme ils doivent fonctionner comme des polarités d'agglomération dont les multiples vocations (récréatives, agricoles, écologiques, culturelles, sociales, etc.) bénéficient à l'ensemble de l'agglomération Lausanne-Morges. Au sein du périmètre compact, le réseau des « espaces ouverts » de l'agglomération Lausanne-Morges réunis, le lac Léman et ses rives, cinq parcs d'agglomération (Rovéréaz, Sauvabelin, Blécherette, Vidy et Venoge), les parcs urbains et des espaces publics structurants (Figure 10). « Favorable à un développement durable du tissu urbain, les espaces ouverts à fortes valeurs paysagères constituent des générateurs de plus-values indissociables de la viabilité économique, sociale et environnementale du PALM »

(Canton de Vaud, 2016, p. 234). Les parcs d'agglomération doivent faire l'objet de projet afin de définir une vision pour leur aménagement. À la différence des parcs urbains, l'identité des parcs d'agglomération est à construire dans un processus multi-acteurs. Le PALM souligne par ailleurs que « différentes réflexions sont aujourd'hui en cours pour concrétiser ce concept dont la mise en œuvre est complexe et dépend de nombreux partenaires, ceci afin d'envisager une cohabitation harmonieuse entre leurs multiples usagers, notamment entre exploitants agricoles et usagers occasionnels » (Canton de Vaud, 2016, p. 134). À travers le site de Rovéréaz, la Municipalité souhaite par ailleurs promouvoir un nouveau modèle d'agriculture urbaine de proximité, fondée sur une intégration de la fonction agricole, historiquement rurale, au sein des espaces urbanisés. En résonance avec les objectifs fixés aux différents niveaux de planification (confédération, canton, agglomération, commune) mettant l'accent sur les principes de souveraineté alimentaire³⁰ et de circuit court, la Municipalité souhaite alors asseoir la vocation agricole du domaine à travers un projet novateur d'agriculture biologique de proximité, qui intégrera un volet à vocation pédagogique. Le projet proposé en 2015 par le Collectif Rovéréaz répondra à l'ensemble de ces critères.

Figure 10. Les parcs d'agglomération au sein du système des espaces ouverts / The urban agglomeration parks in the open spaces' system.



Source : Canton de Vaud, 2016.

- 55 Si la réalisation du jardin en permaculture et la reconversion biologique des terres agricoles est un succès pour le Collectif et la Ville de Lausanne, il existe cependant des zones d'ombre importantes au regard du devenir de la trentaine d'hectares qui constitue l'ensemble du domaine. Autant d'enjeux soumis à de fortes incertitudes qui sont sources d'essoufflement de la participation habitante et/ou du collectif en charge de l'exploitation du domaine pour le cas de Rovéréaz. Ces impensés concernent notamment :

- 56 Le modèle agricole : quel mode de production agricole convient-il de privilégier ? Quelle place accorder à la permaculture après le succès participatif du Jardin aux 1000 mains ? Son esprit et ses principes, fondés notamment sur une mise en synergie entre l'ensemble des agents humains et non-humains constitutifs du lieu (Pezrès, 2010), ne peuvent-ils pas résonner au-delà des 4000m² ? Des dissensus existent au sein du collectif concernant la vision et les objectifs de production agricole de l'ensemble du domaine entre agriculture biologique et développement de la permaculture. Selon la Ville de Lausanne, l'exploitation du domaine de Rovéréaz doit pouvoir répondre à une logique économique et productive qui serait, selon les propos « incompatible avec la permaculture ». La Ville de Lausanne demeure cependant sensible à une forme d'hybridation entre les différentes pratiques d'agriculture alternatives.
- 57 Le développement d'une agriculture urbaine de proximité : Quelle mise en système des lieux de production, de transformation et de consommation à l'échelle de l'agglomération lausannoise ? Quelle cohabitation entre espaces agricoles et urbains ? Quelle hybridation possible entre fonctions agricole, récréative, résidentielle ou marchande, etc. ? Quelles transformations des bâtiments et aménagements éventuels ? Le domaine, classé en zone agricole, et les bâtiments protégés font l'objet d'un cadre réglementaire très contraignant renforcé par la révision de la Loi d'aménagement sur le territoire³¹ ou la politique de conservation des surfaces d'assolement³². Celui-ci peut alors bloquer ou freiner les projets agricoles plus novateurs en ne permettant que difficilement l'hybridation des fonctions pourtant induite par la promotion d'une agriculture urbaine de proximité. La partie sud du domaine est par ailleurs impactée par un projet immobilier (trois immeubles de six logements) sur une parcelle de 6000 m² classée de longue date en zone à bâtir. La contestation politique et habitante suscitée localement par le projet³³ montre toute la difficulté des parties prenantes à définir collectivement une identité au lieu entre ville et nature.
- 58 « La Ville soutient l'idée d'un projet d'agriculture entre l'urbain et le rural, mais la législation fédérale ne le voit pas comme ça. Il n'y a pas différence de traitement entre les constructions hors zone à bâtir à proximité de l'urbain ou les constructions hors zones à bâtir en pleine campagne. C'est la même législation qui s'applique. (...) On pourrait avoir une ouverture un peu différente pour permettre à des projets comme ça d'émerger avec une certaine sécurité juridique. Parce que là c'est hyper compliqué, il faut slalomer dans la législation pour arriver à tricoter quelque chose qui tient la route. Mais c'est du tricot ! » (Un représentant de la Ville de Lausanne, 1er juillet 2017)
- 59 La réalisation d'un parc d'agglomération : les zones d'ombre identifiées sont liées plus fondamentalement au concept même de parc d'agglomération. Quelle mise en réseau de ces lieux de projet au sein du système des espaces ouverts tel que défini dans le PALM ? Quelle implication de la population dans leur aménagement et leur gestion ? Quelle (re)territorialisation du système alimentaire à l'échelle de l'agglomération lausannoise (Brand, 2015) ? La mise en œuvre d'un parc d'agglomération, moteur d'une agriculture en circuit court, implique un croisement d'expertises, de compétences et de savoir-faire (agricole, écologique, paysagers ou en termes de pilotage de projet) différents de ceux suscités dans les sites stratégiques de projets urbains. Ni totalement urbain, ni totalement agricole ou naturel, les parcs d'agglomérations résultent de la catégorie de ce que certains ont appelé le « tiers-espace » (Vanier, 2000) ou d'autre « l'entre-ville » (Sieverts, 2004). Leur aménagement, et leur gestion partagée, nécessite de les appréhender en tant que tel et donc d'adapter en conséquence les modes d'action publique et le cadre législatif. Le

développement de cette ingénierie du projet favorable à la mise en système d'une agriculture de proximité demeure un défi majeur pour l'ensemble des parties prenantes.

- 60 Notons toutefois que les enjeux environnementaux et paysagers tendent localement à monter en puissance notamment au sein PALM via l'intégration de nouvelles mesures dans la version 2016 telles que l'aménagement des différents parcs d'agglomération. La Direction générale de l'environnement (DGE) a par ailleurs été intégrée à la Cellule opérationnelle³⁴ (COP PALM) aux côtés de représentants du Service du développement territorial (SDT), qui assume la présidence, et de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). La dernière version du PALM souligne également une évolution de la conception du paysage :
- 61 « Dans les précédentes générations du PALM, le paysage a été principalement traité sous l'angle "trame verte-bleue" (PALM 2007) puis du point de vue plus englobant de "trame paysagère" (PALM, 2012) qui comprenait notamment une "armature verte-bleue" abordée sous un angle environnemental. Dans le PALM 2016, le paysage est abordé d'une manière approfondie, dans une approche qui combine les composantes naturelles (bleues ; lac et cours d'eau ; vertes ; espaces agricoles, forêts, vignobles) et construites (bâti et infrastructures) avec une dimension plus sensible, celle des perceptions » (Canton de Vaud, 2016, p. 118).
- 62 Au-delà de l'énoncé, l'approche demeure néanmoins encore fortement guidée par l'armature paysagère « en tant que décor » ou élément de structure. Le lancement d'une démarche non seulement participative, mais également paysagère - associant les habitants-bénévoles, des experts, des coopératives agricoles, le Canton, etc. - permettrait une véritable mise en projet de l'ensemble du « paysage de Rovéréaz » au-delà des limites strictes du domaine³⁵, afin d'imaginer collectivement son devenir, et de ce fait, celui de habitants pratiquant ce paysage, mais aussi de l'ensemble des acteurs contribuant à la structuration de la filière agricole à l'échelle de l'agglomération. L'expérience capitalisée à Rovéréaz en tant que territoire-pilote pourrait alors bénéficier aux autres parcs d'agglomération et plus largement au réseau des espaces ouverts :
- 63 « Il y a un autre parc d'agglomération qui s'appelle la Blécherette qui est de l'autre côté de la ville. Et puis là des projets similaires pourraient tout à fait voir le jour (...). On est aussi propriétaires de plusieurs fermes et des terrains (...) autour de l'aérodrome. Tout est ouvert ! Et là c'est clair que l'expérience de Rovéréaz nous sert de précédent par rapport à la démarche, par rapport à l'ensemble des critères que l'on peut fixer, pour toutes ces questions-là... C'est un modèle qui pourrait se reproduire ailleurs. » (Un représentant de la Ville de Lausanne, 1er juillet 2017)
- 64 Afin de répondre aux défis soulevés par l'émergence de ces nouveaux lieux de projet, qui inscrit la planification dans un véritable paradigme territorial, il convient ainsi d'étendre l'espace de débat autour d'ensembles paysagers collectivement définis. Penser le paysage comme dispositif participatif privilégié permettrait à la Ville, à l'agglomération et au Canton de capitaliser de l'expérience concernant les conditions de mise en place d'une agriculture urbaine de proximité en lien avec le réseau des espaces naturels et agricoles dont les parcs d'agglomération constituent des maillons structurants.
- 65 « Cette complexité, c'est la complexité du monde d'aujourd'hui et puis c'est hyper intéressant d'avoir des lieux où on peut la voir, la discuter, l'appréhender. ...). Cela pose toutes ces questions, toutes ces contradictions (...). D'avoir des lieux à proximité où l'on peut en discuter, les visualiser, en parler, échanger, c'est génial ! C'est particulièrement

complexe ici par qu'il y a cette combinaison des différentes philosophies déjà et de ces différentes entités qui ont des vocations différentes. » (Un représentant de la Ville de Lausanne, 1er juillet 2017)

Conclusion

- 66 L'analyse permet de mieux comprendre et interpréter le rôle des approches participatives dans la dynamique des deux lieux de projets sélectionnés dans l'agglomération lausannoise et de mettre en évidence comment ces dernières s'imbriquent avec des approches paysagères. Si la participation est revendiquée dans les deux cas d'étude, le paysage est, lui, mobilisé de manière implicite. Il constitue pourtant un dispositif efficace pour mobiliser les différents acteurs du territoire et pour redonner aux habitants une plus grande marge manœuvre dans la dynamique des lieux de projet, compte tenu de leurs connaissances quotidiennes et expérientielles des lieux en question. Les approches participatives et paysagères s'imbriquent et se renforcent mutuellement, et gagneraient ainsi à être mises en œuvre conjointement et à différents moments du processus de planification à l'interface entre les niveaux micro et macro. Dans les deux cas, l'analyse montre que le contrat de quartier, d'une part, et le design collectif en permaculture, d'autre part, amorcent une réappropriation de leur milieu de vie par les habitants, qui passe par une certaine expérience paysagère plus ou moins formalisée.
- 67 En effet, les deux démarches offrent aux habitants la possibilité d'une autre expérience sensible du paysage immédiat et ordinaire. Dans le premier cas, l'expérience paysagère de leur quartier par les habitants, via entre autres les safaris urbains, accompagne l'approche participative lancée par la ville de Lausanne. Les habitants sont invités à (ré)apprendre à regarder les paysages de leurs quotidiens, et à développer ainsi une relation paysagère leur permettant de participer au contrat de quartier de manière ancrée et incorporée. Dans le second cas, l'approche participative relève plutôt d'une collaboration entre la Ville de Lausanne et le collectif sélectionné dans le sens d'une « délégation d'objectifs » fixés en amont par un cahier des charges. Les chantiers participatifs sont organisés à l'initiative du collectif lui-même, aidés par une médiatisation locale importante. Le paysage émerge ici différemment. Les habitants sont simultanément amenés à se (ré)approprier ce lieu plus ou moins familier, mais aussi à construire ensemble un nouveau paysage, dans la vision pro-écologique et humaniste promue par la permaculture. C'est donc autour de ce que Bernard Lassus nomme « un projet de paysage » que ce sont ressemblés à cet endroit particulier plus d'un millier d'habitants de Lausanne et environ. Dans les deux cas d'étude, les habitants retrouvent un réel pouvoir d'agir sur le milieu de vie : ils sont invités à ne plus seulement contempler – ou déplorer – les paysages qui se transforment autour d'eux, mais à participer ensemble à leur devenir. Lassus propose à ce titre le concept d'*habitants-paysagistes* : de « simples résidents qui modifient leur cadre de vie restreint, leur domicile » au moyen d'une esthétique populaire « enracinée dans les lieux et fondée sur l'imaginaire » (Venturi Ferriolo, 2009, p. 24). Tant dans le contrat de quartier que dans le design collectif en permaculture, l'expérience paysagère s'est ainsi imposée comme un puissant levier de participation. Étant à la portée de tous les habitants, elle est fondamentalement démocratique, car elle se fonde sur ce que chaque individu est capable d'offrir : « la contribution de son vécu » (Venturi Ferriolo, 2009, p. 24)

- 68 Depuis les années 1990, les missions de l'expertise publique sont en pleine mutation. Au-delà du contrôle de l'application des règles de droit, elle doit évoluer de plus en plus vers des tâches de coordination d'acteurs, de mise en dispute, d'animation territoriale et d'accompagnement de projets qui peuvent émerger en de multiples lieux. L'analyse montre qu'un rôle important de la planification territoriale, et notamment des services de la Ville, est de *déverrouiller* des espaces d'où peut naître un lien plus fort au lieu. Magnaghi (2005, p. 115) souligne également le rôle-clé de la ville : « La municipalité peut instaurer une rencontre fertile, au croisement d'une politique institutionnelle venue d'en haut et des réseaux sociaux émanant de la base ». Les démarches participatives et paysagères sont, en ce sens, à même de recréer un lien entre la municipalité et les habitants, et de leur permettre ce faisant de « restaurer un sentiment d'appartenance » (Bochet, 2008, p. 256) et de prendre soin de cette « relation coévolutive » avec leur lieu de vie de façon à développer une « conscience des lieux » (Magnaghi, 2017). Le développement des approches paysagères en urbanisme s'inscrit dans le paradigme dit territorial. La considération des caractéristiques propres aux territoires est allée de pair avec une valorisation de l'expérience sensible permettant de *révéler* l'identité territoriale et de renforcer son appropriation par les habitants.
- 69 L'analyse montre cependant que ce changement de paradigme demeure encore délicat dans sa mise en œuvre. Tout d'abord il exige des approches plus inclusives et participatives dont la profusion est encore mal maîtrisée par les acteurs politico-administratifs. Par ailleurs, les thématiques émergentes telles que l'agriculture biologique et de proximité et plus largement les enjeux de résilience urbaine ou de démocratie participative complexifient la dynamique des lieux de projet. La ville ordinaire, les espaces ouverts, les lisières urbaines ou les bords, longtemps associés à des lieux périphériques ou délaissés, constituent autant d'espaces de réinvention de la pensée aménagiste (Vanbutsele et Decleve, 2015). La planification semble néanmoins encore fortement orientée et guidée par l'investissement opérationnel de sites stratégiques de développement qui tendent à gommer l'épaisseur et la diversité des multiples lieux transactionnels.
- 70 En permettant les rapprochements nécessaires entre vision à long terme et action à court terme, les lieux transactionnels incarnent ce que certain appelle des « utopies concrètes » à savoir une « constellation d'initiatives moléculaires qui émergent aujourd'hui sur le territoire et dans la ville et qui, loin de séparer l'idéal et l'action (...), s'éloignent de l'État et du marché, en construisant ici et maintenant une société civile, une société locale, les agrégats d'une nouvelle communauté » (Magnaghi, 2005). Un enjeu important réside dans la recherche des conditions d'imbrication entre ces multiples initiatives éparses et le processus de planification territoriale. L'hypothèse d'un processus qui navigue par le projet entre de multiples lieux transactionnels, rejoint finalement la notion de métropole horizontale introduite par Paola Vigano notamment à partir du cas helvétique (Vigano et al., 2017). À la différence d'une métropole qui exprime la verticalité hiérarchique dans son organisation spatiale, sociale et politique, et privilégie par ailleurs une densification à tout prix des centralités urbaines ou de sites stratégiques de développement (dents creuses, friches industrielles, nœuds multimodaux, etc.), la métropole horizontale au contraire s'appuie sur l'horizontalité, l'isotropie et la complémentarité des relations, « ce qui est déjà là, sur les grandes rationalités territoriales, liées à l'eau, au sol, à l'agriculture et à la ville existante »³⁶. Les lieux transactionnels constituent ainsi autant de points d'accroche du territoire, d'espaces de

projet partagés, d'initiatives publique, privée ou habitante, organisant la navigation entre les niveaux micro et macro en permettant de penser le général à partir du concret et réciproquement. C'est dans cette perspective que le paysage apparaît comme un dispositif-clé pour réunir les parties prenantes autour d'une identité territoriale partagée (Bigando, 2008) et pour faciliter cette itération entre la vision zénithale du projet d'agglomération et la vision horizontale du savoir expérientiel des habitants (Cogato-Lanza, 2005, p. 126). La « pensée relative » caractéristique des approches paysagères est ainsi étroitement liée à l'émergence et au déploiement de lieux transactionnels via la création d'espaces d'échanges et de débats contextualisés entre acteurs institutionnels et non institutionnels autour d'un projet commun. Au sein des lieux transactionnels, les habitants seraient ainsi amenés à réapprendre à penser à *travers* le paysage, autrement dit à développer les prémices d'une pensée paysagère, « cette pensée sensible, vivante et agissante » (Berque, 2016).

BIBLIOGRAPHIE

- Albrechts L., P. Healey et K-R. Kunzmann, 2003, Strategic spatial planning and regional governance in Europe, *Journal of the American Planning Association*, 69, 2, pp. 113-129.
- Ascher, F., 1991, Projet public et réalisations privées, Le renouveau de la planification des villes, *Les Annales de la recherche urbaine*, 51, pp. 4-15.
- Association Rovéréaz, 2016, *Rapport d'activité*. Ferme agroécologique de Rovéréaz, 20 p., [en ligne] URL : <http://www.1000mains.ch/>, Consulté le 16 août 2018.
- Avitabile, A., 2004, Le projet urbain : une culture du territoire et de l'action urbaine, 16 p., Y. Chalas, *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris, L'Harmattan, pp. 27-58.
- Bagnasco, A., 2009, Il nord : una città regione globale ?, *Stato e mercato*, 2, pp. 166-185.
- Berque, A., 2016 (2008), *La Pensée paysagère*, Bastia, Éditions éoliennes, 125 p.
- Bigando, E., 2008, Le paysage ordinaire, porteur d'une identité habitante. Pour penser autrement la relation des habitants au paysage, *Projets de paysage* [en ligne] URL : http://www.projetsdepaysage.fr/le_paysage_ordinaire_porteur_d_une_identite_habitante. Consulté le 10 janvier 2019.
- Bochet, B., 2008, Les affects au cœur des préoccupations urbaines et urbanistiques : la réintroduction du sensible pour penser et concevoir la ville, *Geographica Helvetica*, 63, 4, pp. 253-261.
- Boelens, L. et L. De Roo, 2016, Planning of undefined becoming: First encounters of planners beyond the plan, *Planning Theory*, 15, 1, pp. 42-67.
- Boillat, C. et T. Busset, 2014, Le FC Boveresses : un club de football créateur de liens sociaux, *Cahier du BLI*, 7.
- Brand, C., 2015, *Alimentation et métropolisation : repenser le territoire à l'aune d'une problématique vitale oubliée*, Thèse de doctorat, Université de Grenoble, 660 p.

- Busquets, J., 1991, La planification-cadre et les projets-actions, L'exemple de Barcelone, *Les Annales de la recherche urbaine*, 51, p. 122-129.
- Callon, M., 1997, Concevoir : modèle hiérarchique et modèle négocié, Bonnet, *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en France*, Paris, PUCA, pp. 169-174.
- Canton de Vaud, 2016, *PALM. Projet d'agglomération Lausanne-Morges de 3e génération révisé, Volume A*, Rapport de projet, 332 p.
- Canton de Vaud, 2007, *Éléments constitutifs d'un Agenda 21 pour le Canton de Vaud*. SG-DINF Unité de développement durable, Chancellerie de l'État, 70 p., [en ligne] URL : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/developpement_durable/fichiers_pdf/Elements_constitutifs_A21.pdf. Consulté le 10 janvier 2019.
- Chakroun, L. et D. Linder, 2018, La permaculture comme foyer d'émergence d'un soi mésologique, 9 p., M. Augendre, J.-P. Llored and Y. Nussaume, *La mésologie, un autre paradigme pour l'anthropocène ?*, Paris, Hermann, pp. 283-291.
- Cogato-Lanza, E., 2005, Le territoire inversé, dans: Versteegh, P., Méandres. *Penser le paysage urbain*, Lausanne, PPUR, pp. 117-141.
- Collot, M., 2011, *La Pensée-paysage*, Actes Sud / ENSP, 282 p.
- Coutard, O., 2001, *Le bricolage organisationnel. Crise des cadres hiérarchiques et innovation dans la gestion des entreprises et des territoires*, Elsevier, 149 p.
- Crosby, A. L., J. Lorber-Kasunic et I. Vanni Accarigi, 2014, Value the Edge : Permaculture as Counterculture in Australia, *M/C Journal* [en ligne], 17, 6, URL : <http://journal.media-culture.org.au/index.php/mcjournal/article/view/915>
- Da Cunha, A., M. Delabarre et B. Dugua, 2016, *Le contrat de quartier des Boveresses. Une expérience participative dans la ville ordinaire*, OUVDD, Ville de Lausanne, 90 p.
- Da Cunha, A., J.-P. Dind et J. Klaus, 2012, *Le contrat de quartier de Montelly : évaluations et recommandations*, Lausanne, OUVDD, 85 p.
- Dérizoz, P., 2008, L'approche paysagère : un outil polyvalent au service de l'approche opérationnelle et intermédiaire des problématiques environnementales, *Interdisciplinarité et gestion environnementale : partage d'expériences autour de la psychologie environnementale*, Université de Nîmes, 23 p., [en ligne] URL : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00363625/fr/>. Consulté le 10 septembre 2018.
- Dind, J.-P., 2017, Urbanisme durable et sites stratégiques : succès et défis de la Politique des pôles de développement de l'État de Vaud (PPDE), dans : M. Delabarre et B. Dugua, *Faire la ville par le projet*, pp. 107-122.
- Donzel, V. et A. Flueckiger, 1999, *Le droit de l'urbanisme en Suisse*, Annuaire français du droit de l'urbanisme et de l'habitat, pp. 571-599
- Dugua, B., 2015, *Entre mise en œuvre et mise à l'épreuve de la planification territoriale. Dynamique des lieux de projets dans l'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise*, Thèse de doctorat, Université de Grenoble, 853 p.
- Dugua, B., M. Delabarre et G. Novarina, 2017, Planification et adaptation au changement climatique en Europe, 23 p., I. Thomas et A. Da Cunha, *La ville résiliente. Comment la construire ?*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, pp. 267-289.
- Dugua, B. et G. Trotta, 2012, Les « lieux transactionnels » de la planification territoriale : exemple de la plateforme Lyon-Saint Exupéry, *Géocarrefour*, 87, 2, pp. 115-128.

- Gaudin, J-P. et G. Novarina, (dir.), 1997, *Politiques publiques et négociation, Multipolarités, flexibilités, hiérarchies*, Paris, CNRS, 174 p.
- Healey, P., 1997, *Collaborative planning: shaping places in fragmented societies*, Vancouver, UBC Press, 338 p.
- Hillier, J., 2011, Strategic navigation across multiple planes. Towards a Deleuzean-inspired methodology for strategic spatial planning, *Town and planning revue*, 82, 5, pp. 503-527.
- Hillier, J., 2016, Strategic Spatial Planning in Uncertainty or Planning Indeterminate Futures? A Critical Review, Albrechts, Balducci and Hillier, *Situated Practices of Strategic Planning: An International Perspective*, Routledge, United Kingdom, pp. 298-316
- Holmgren, D., 2014 (2002), *Permaculture : Principes et pistes d'action pour un mode de vie soutenable*. Paris : Rue de l'Échiquier, 584 p.
- Magnaghi, A., 2017, *La conscience du lieu*, Paris, Eterotopia France, 176 p.
- Magnaghi, A., 2014, *La biorégion urbaine, petit traité sur le territoire bien commun*, Paris, Eterotopia France, 174 p.
- Magnaghi, A., 2005, *Le projet local*, Sprimont, Éditions Pierre Madarga, 123 p.
- Marot, S., 1995, *L'alternative du paysage*, *Revue le Visiteur*, 1, pp. 54-80
- Matthey, L., 2013, Les faiseurs de paysage. Ethnographie d'un projet urbain, *L'Information géographique* [en ligne], 77, 1, pp. 6-24, URL : <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2013-1-page-6.htm>, DOI : 10.3917/lig.771.0006.
- Mollison, B. et D. Holmgren, 1986, *Permaculture 1. Une agriculture pérenne pour l'autosuffisance et les exploitations de toutes tailles*, Paris, Éditions Débard, 180 p.
- Motte, A., 2005, *La notion de planification stratégique spatialisée (Strategic Spatial Planning) en Europe (1995-2005)*, Paris, PUCA, 90 p.
- Noirjean, S., L. Thévoz et L. Vodoz, 2012, *La participation en Ville de Genève : évaluation de la politique des contrats de quartier*, Lausanne, CEAT, 35 p.
- Novarina, G., 2004, Les nouvelles modalités de l'analyse urbaine : décrire plutôt que prescrire, 18 p., Chalas, *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris, L'Harmattan, pp. 59-77
- Novarina, G., 2003, *Plan et projet. L'urbanisme en France et en Italie*, Paris, Economica, 233 p.
- Novarina, G., D. Metais et M. Micheletto, 2004, *La planification paysagère : approche comparée France, Italie*, Cresson, MEDD, 85 p.
- Novarina, G. et M. Zepf, 2009, Territorial Planning in Europe : News concepts, new experiences, *Disp. The Planning Review*, 179, 4, pp. 18-27.
- Novarina, G. et M. Zepf, 2007, *Du plan de structure au plan stratégique. Analyse de six expériences de planification territoriale en Europe*, PUCA, 109 p.
- Padioleau, J-G. et R. Demesterre, 1991, Les démarches stratégiques de planification des villes, Origines, Exemples et questions, *Les Annales de la recherche urbaine*, 51, pp. 28-39.
- Pezrès, E., 2010, La permaculture au sein de l'agriculture urbaine : Du jardin au projet de société. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne], Volume 10 numéro 2, URL : <http://vertigo.revues.org/9941>, Consulté le 10 novembre 2018.
- Pinson, G., 2009, *Gouverner la ville par le projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Science Po Les Presses, 420 p.

- Reed, J., J. Van Vanien, J. Barlow et T. Sunderland, 2017, Have integrated landscape approaches reconciled societal and environmental issues in the tropics?, *Land Use Policy*, 63, pp. 481-492
- Secchi, B., 1996, *Nuove strategie cognitive*, Laboratorio Prato PRG, Alinea
- Sénécal, G., G. Cloutier et P. Herjean, 2008, Le quartier comme espace transactionnel : l'expérience des Tables de concertation de quartier à Montréal, *Cahiers de géographie du Québec*, 52, 146, pp. 191-214.
- Sieverts, T., 2004 (1997), *Entre-Ville. Une lecture de la Zwischenstadt*, Parenthèses, 188 p.
- Sintomer, Y., 2008, Du savoir d'usage au métier de citoyen ?, *Raisons politiques* [En ligne], 3, 31, pp. 115-133, URL : <https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-3-page-115.htm>. Consulté le 10 janvier 2019.
- Vanier, M., 2000, Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique. In : *Revue de géographie alpine*, 88, 1, pp. 105-113.
- Vanier, M., 2011, Du territoire à l'interterritorialité, *Contact Santé*, pp. 7-9.
- Vanbutsele, S. et B. Declève, 2015, La lisière des espaces ouverts : support de densification qualitative des métropoles, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Débats et Perspectives, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/15700>; DOI : 10.4000/vertigo.15700, Consulté le 10 janvier 2019.
- Venturi Ferriolo, M., 2009, Bernard Lassus : une pratique démesurable pour le paysage, *Projets de paysage* [en ligne], URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/bernard_lassus_une_pratique_demesurable_pour_le_paysage
- Verpraet, G., 1991, Le dispositif partenarial des projets intégrés, Pour une typologie des rapports publics/privés, *Les Annales de la recherche urbaine*, 51, pp. 102-111.
- Vigano, P., 2014, *Le projet comme producteur de connaissance, Les territoires de l'urbanisme*, Paris, Métis Presses, 293 p.
- Vigano, P., C. Arnsperger, M. Barcelloni Corte, E. Cogato-Lenza et C. Cavalieri, 2017, Rethinking Urban Form : Switzerland as a 'Horizontal Metropolis', *Urban Planning*, 2, 1, pp. 88-99, DOI : 10.17645/up.v2i1.871
- Ville de Lausanne, s.d., *Domaine de Rovéréaz : un avenir proche et durable. L'avenir du domaine de Rovéréaz sera agroécologique*, [En ligne] URL : <http://www.lausanne.ch/thematiques/nature-parcs-et-domaines/espaces-verts/domaines-agricoles/domaine-de-rovereaz-un-avenir-proche-et-durable.html>, consulté le 10 septembre 2017.
- Ville de Lausanne, 2012, *Contrat de quartier pour les Boveresses*, Lausanne, Service administratif et de l'intégration, brochure, 2 p.
- Ville de Lausanne, 2014, *Réponse de la réponse de la Municipalité à la motion de M. Roland Ostermann « Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? »*, Rapport-préavis 2014/37, 22 p., [en ligne] URL : <http://webapps.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=4387>, Consulté le 10 janvier 2019.
- Ville de Lausanne, 2018, *Politique des quartiers : première étape. Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et consorts « Pour une politique des quartiers - de TOUS les quartiers ! », Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour l'étude du "budget participatif" à Lausanne », Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Plus de démocratie avec le budget participatif », Rapport-préavis N° 2018/12.*
- Winnicott, D. W., 2010 (1971), *Les objets transitionnels*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 4e éd, 109 p.

NOTES

1. Nous définissons la notion d'« expertise » en tant que somme des compétences ou connaissances acquises par un acteur donné qui lui confère alors une forme spécifique de légitimité dans le processus décisionnel.
2. « a framework to integrate policy and practice for multiple competing land uses through the implementation of adaptive and integrated management systems [and through] multi-scale integration of stakeholders »
3. Rattaché à l'Institut de géographie et durabilité (IGD) de l'Université de Lausanne, l'OUVDD a pour but d'étudier de manière critique et prospective les problématiques du projet urbain, de sa gestion et de sa conduite sous l'angle de l'action publique et des processus de participation qu'elle engage.
4. Une quinzaine d'entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des différents acteurs impliqués dans la démarche, à la fois du côté du quartier (habitants, représentants associatifs) et de l'administration (élus, techniciens, animateurs).
5. Le travail d'enquête pour la ferme de Rovéréaz a consisté dans l'observation de plusieurs chantiers participatifs organisés sur le site dès le début du processus (printemps 2016), le suivi d'une formation en permaculture sur quatre weekends (au cours de l'année 2017) et une participation aux assemblées générales de l'association (en 2016 et 2017). Deux entretiens semi-directifs complémentaires ont par ailleurs été réalisés en automne 2017 auprès d'un membre de l'association Rovéréaz et d'une personne de l'administration communale en charge du suivi la démarche au sein de la ville de Lausanne.
6. La notion de lieux « privilégiés » de projet caractérisera les espaces de projet où il existe une forme de focalisation de l'action collective notamment institutionnelle.
7. Les planificateurs italiens parlent à ce titre d'invariants territoriaux.
8. L'écologie du paysage, notion inventée par le biogéographe allemand Carl Troll en 1939, et redécouverte à partir des années 1980 aux États-Unis puis en Europe, s'impose ainsi progressivement comme un des outils privilégiés de la planification territoriale (Dugua et al., 2017).
9. Concept introduit dans le cadre d'une thèse de doctorat (Dugua, 2015) sur la mise en œuvre du processus de planification territoriale dans l'aire métropolitaine lyonnaise.
10. Ces éléments structurants du territoire sont qualifiés « d'objets transitionnels » (en référence au concept développé par Winnicott (2010)). Ils contribuent à la mise en relation des acteurs qui partagent un intérêt commun par rapport à cet objet spatialement situé.
11. Se référer à Dugua (2015) pour une première typologie des lieux transactionnels à partir d'une mise en perspective de différentes études de cas en France et en Europe.
12. À Bruxelles, une politique de contrats de quartier a lieu depuis les années 1990 soutenue par la Région de Bruxelles-Capitale. Dans le canton de Genève, plusieurs communes, inspirées entre autres par l'exemple belge, ont également mis en place des contrats de quartier à partir des années 2000 (Noirjean et al., 2012). Depuis 2015, la commune de Renens dans l'agglomération lausannoise a également initié une démarche soutenue par le canton de Vaud. Des expériences du même type, appelées Tables de concertation, sont également menées au sein des quartiers de la ville de Montréal (Sénécal et al., 2008).
13. Les contrats de quartiers de la ville de Lausanne bénéficient d'un budget annuel de 250 000.- CHF soit 200 000.- CHF pour les ressources humaines et 50 000.- CHF pour les réalisations. Des ressources supplémentaires sont allouées au besoin en lien avec les autres services de la Ville.
14. Séance publique d'information et dialogue qui a lieu une fois par an.

15. Les demandes sont classées selon cinq thématiques : mobilité, espace public, équipements collectifs et logements, vivre ensemble et jeunes. La feuille de route précise qui, des habitants ou de l'administration, est chargé de la réalisation des actions.
16. Les échanges entre la commission de quartier et les services de l'administration ont par exemple permis de trouver une solution temporaire à la problématique de la réhabilitation des locaux d'une garderie, qui jusqu'alors était bloquée par les contraintes réglementaires de la ville.
17. "La société à responsabilité limitée (SARL) (art. 772-827, CO) est un mélange de société anonyme et de société en nom collectif. Il s'agit de l'une des formes juridiques les plus fréquentes en Suisse", [en ligne] URL : <https://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/creation-pme/creation-entreprise/choisir-une-forme-juridique/sarl.html>
18. Le succès du mouvement des Villes en transition initié au début des années 2000 par Rob Hopkins (enseignant en permaculture) contribue à la multiplication des jardins en permaculture en lien avec la problématique de l'urbain durable.
19. Créé selon le modèle de la forêt naturelle, un jardin forêt (ou forêt comestible) comporte différents étages de végétation tels des grands arbres fruitiers, des buissons (à baies ou aromatiques) et des plantes herbacées comestibles.
20. Film documentaire de Cyril Dion et Mélanie Laurent sorti en décembre 2015, qui passe en revue les solutions qui émergent à travers le monde face aux différentes menaces écologiques et sociales.
21. Communication personnelle du 8 septembre 2017
22. Les associations régionales (Lausanne Région et Région Morges) sont des regroupements de communes qui portent des sujets d'intérêt général (aménagement, mobilité, économie, culture, etc.) et contribuent aux cofinancement de projets intercommunaux en lien notamment avec le PALM.
23. Schéma directeur centre Lausanne (SDCL), de l'Est lausannois (SDEL), du Nord lausannois (SDNL), de l'Ouest lausannois (SDOL) et Région Morges (SDRM).
24. Pour être éligible et donc pouvoir être soutenu au titre de la PPDE, un site doit répondre à trois critères préalables : un potentiel élevé pour l'accueil d'emplois et de logements, un partenariat entre cantons, communes et agglomération/région formalisé par un accord-cadre, et enfin, un projet de territoire durable intégrant les enjeux d'urbanisation, de mobilité, d'environnement et d'économie.
25. Le périmètre compact est l'espace déjà largement urbanisé où les partenaires du PALM entendent maîtriser le développement de façon à contenir l'étalement urbain. Ce "périmètre de projet" concerne 26 communes.
26. Hypothèse corroborée par le contenu des échanges issus d'un entretien personnel auprès d'un.e représentant.e du PALM (mars 2018).
27. Les contrats de quartiers sont depuis 2016 hébergés au sein de la direction Enfance, Jeunesse et Quartier après avoir navigué entre différents services de l'organigramme de la Ville de Lausanne.
28. Le choix du quartier de Montelly, premier contrat de quartier, répond au postulat d'une ancienne conseillère communale également résidente dans le quartier en question. Les critères qui justifient le choix des quartiers suivants demeurent également relativement opaques.
29. Certains membres de l'administration considèrent par exemple que le retour de la ligne de bus n° 6, qui a constitué une revendication forte des habitants du quartier, représente une dépense annuelle considérable et une suroffre de transport par rapport aux besoins réels du quartier. Le retour de cette ligne est perçu comme incohérente par rapport à la stratégie engagée de report modale.
30. Dans le cadre du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), une étude importante sur l'agriculture périurbaine lausannoise a également été initiée en 2012. Elle porte notamment sur

la question de la promotion de “la souveraineté alimentaire”, inscrite dans la Loi fédérale sur l'agriculture, et le développement d'une agriculture de proximité.

31. La loi d'aménagement du territoire (LAT) est la loi fédérale qui régit le développement et l'aménagement du territoire en Suisse. Depuis le début des années 2010, une réforme de la LAT est engagée visant à favoriser un “développement vers l'intérieur” au sein des zones à bâtir.

32. Le plan sectoriel des Surfaces d'assolement (SDA) adopté par arrêté du conseil fédéral en 1992 vise à garantir les sources d'approvisionnement en denrée alimentaire suffisante dans le pays en cas de pénurie alimentaire. Les SDA représentent l'ensemble des meilleures terres agricoles. Il est fixé pour toute la Suisse une surface minimale de 438'460 ha à conserver (contingent), répartie entre les cantons.

33. [En ligne] URL: <https://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/choc-perspectives-rovereaz/story/29149838>

34. La Cellule opérationnelle du PALM (COP PALM) assume la coordination générale, la conduite des études transversales, la maîtrise du budget du projet et des délais, assure le support administratif et pilote les actions de communication.

35. Un projet de Plan partiel d'affectation (PPA) est en cours d'élaboration au sein de la Ville de Lausanne, mais ce dernier est réduit à des problématiques essentiellement techniques concernant notamment l'accessibilité au site ou les transformations architecturales. Une démarche participative a par ailleurs été initiée par la Ville de Lausanne, mais concernant uniquement l'aménagement des sentiers de randonnées qui traverse le domaine de Rovéréaz.

36. Extrait d'un entretien de Paola Vigano “Horizontal metropolis, les territoires prodiges”, réalisé en juin 2018 par Elodie Degavre, [en ligne] URL : <https://a-plus.be/fr/actuel/horizontal-metropolis-het-beloofde-land-2/#.XDhZLS17S8U>

RÉSUMÉS

À la fin des années 1990, la montée en puissance des enjeux de durabilité et les dynamiques de métropolisation engendrent un renouvellement des méthodes de planification territoriale. Elles résultent notamment de la remise en question de l'opposition classique centre/périphérie et de la transformation conséquente du rapport entre la ville et son territoire et entre les espaces bâtis et ouverts. Dans ce contexte, les démarches participatives et paysagères ont gagné en légitimité, provoquant une profonde évolution de la dynamique des lieux de projets et du rapport entre acteurs politico-administratifs, experts et habitants. Des travaux récents mettent en évidence l'importance des « lieux transactionnels » : espaces intermédiaires d'interactions et de coopération en mesure de favoriser une mise en synergie entre acteurs, échelles territoriales et temporalités au sein des systèmes urbains. Dans cet article, nous proposons d'enrichir ce concept au moyen de deux thématiques majeures : la qualité de vie en ville et l'agriculture urbaine. Ces thématiques sont illustrées à partir de deux cas d'étude localisés aux franges de l'agglomération lausannoise en Suisse : le Contrat de quartier des Boveresses et le design participatif de la Ferme agroécologique de Rovéréaz. En quoi les approches participatives et paysagères à l'oeuvre bouleversent-elles la dynamique des lieux de projets au sein de l'agglomération ? De quelle manière la dynamique propre aux deux cas d'étude entre-t-elle en résonance ou en synergie avec les différentes échelles d'approche du territoire ?

Since the late 1990s, the soaring issues related to sustainability coupled with the ongoing process of metropolization have generated a progressive renewal of territorial planning methods. These new methods result primarily from the reconsideration of the conventional center/periphery divide and from the subsequent transformation of the relationship between the city and its territory, and between built-up and open spaces. In that context, participatory and landscape approaches rapidly gained legitimacy in the planning process, which has led to a significant change in the dynamics within and between project places. Recent works underline the importance of taking *transactional places* into account. Those places represent intermediary spaces of cooperation, enabling new synergies between the territory and politico-administrative stakeholders, experts and the inhabitants. In this article, we propose to enrich this concept of “transactional places” through two major themes : urban quality of life and urban agriculture. We illustrate the latter by means of two case studies in the agglomeration of Lausanne : the Boveresses neighbourhood contract and the participative design of the Agroecological Farm of Rovéréaz. To which extent the participatory and landscape approaches adopted in those places alter, even shift, the conventional dynamics of project places ? How does the peculiar dynamics of those places resonate with the different territorial levels within the agglomeration ?

INDEX

Keywords : planning, territory, transactional place, landscape approach, participation, open space, urban agriculture

Mots-clés : planification, territoire, lieu transactionnel, approche paysagère, participation, espaces ouverts, agriculture urbaine

AUTEURS

BENOÎT DUGUA

Institut de géographie et durabilité, Université de Lausanne, Géopolis - CH-1015 Lausanne, Suisse,
courriel : benoit.dugua@unil.ch

LEILA CHAKROUN

Institut de géographie et durabilité, Université de Lausanne, Géopolis - CH-1015 Lausanne, Suisse,
courriel : leila.chakroun@unil.ch